

REVUE

Voltaire

18
2018

Voltaire et
D'Alembert



R E V U E

Voltaire

Revue annuelle publiée par la Société des études voltairiennes
et l'Équipe « Voltaire en son temps » du Centre d'étude de la langue
et de la littérature françaises XVI^e - XVIII^e siècle (CELLF 16-18).

Directeur fondateur

José-Michel MOUREAUX

Directeur

Olivier FERRET
4, rue Neyret, 69001 LYON
olivier.ferret@univ-lyon2.fr

Rédactrice en chef

Myrtille MÉRICAM-BOURDET
78, rue de la Part-Dieu, 69003 LYON
myrtille.mericam-bourdet@univ-lyon2.fr

Les articles doivent être envoyés au Directeur et à la Rédactrice en chef par courrier électronique, dans un fichier Word attaché. Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée impersonnellement au Directeur. Pour les volumes envoyés pour compte rendu, prendre contact avec les responsables de la rubrique :

Gillian Pink (gillian.pink@voltaire.ox.ac.uk)
et Antoine Villard (ant.villard@free.fr)

Tous les articles publiés dans la *Revue Voltaire* sont soumis à une double expertise.

Comité de direction : Nicholas CRONK, professeur à l'université d'Oxford ; Jean DAGEN, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne ; Olivier FERRET, professeur à l'université Lumière Lyon 2 ; Gianni IOTTI, professeur à l'université de Pise ; Laurence MACÉ, maître de conférences à l'université de Rouen ; Sylvain MENANT, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne ; Myrtille MÉRICAM-BOURDET, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 ; Christiane MERVAUD, professeur émérite à l'université de Rouen.

Comité de lecture : Marie-Hélène COTONI, professeur émérite à l'université de Nice ; Natalia ELAGUINA, conservatrice générale, Manuscrits occidentaux, Bibliothèque nationale de Russie ; Camille GUYON-LECOQ, maître de conférences HDR à l'université de Picardie-Jules-Verne ; John IVERSON, professeur au Whitman College, Washington ; François JACOB, maître de conférences à l'université de Franche-Comté ; Christophe MARTIN, professeur à l'université Paris-Sorbonne ; Gerhardt STENGER, maître de conférences HDR à l'université de Nantes ; Jerom VERCRUYSE, professeur émérite à la Vrije U. Brussel ; Charles WIRZ, ancien conservateur de l'Institut et Musée Voltaire, Genève ; Thomas WYNN, professeur à Durham University ; Piotr ZABOROV, directeur de recherches à l'Institut de littérature russe de l'Académie des sciences de Russie, Saint-Petersbourg.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES VOLTAIRIENNES

<http://voltaire.lire.ish-lyon.cnrs.fr>

Bureau

Présidente d'honneur : Christiane Mervaud

Président : Nicholas Cronk

Vice-présidents : Marie-Hélène Cotoni, Sylvain Menant

Secrétaire générale : Laurence Macé

Trésorier : Antoine Villard

Secrétaire : Myrtille Méricam-Bourdet

Conseil d'administration

Christophe Cave, Nicholas Cronk, Olivier Ferret, Pierre Frantz, Russell Goulbourne, Laurence Macé, Christophe Martin, Sylvain Menant, Myrtille Méricam-Bourdet, Christiane Mervaud, Guillaume Métayer, Christophe Paillard, Gillian Pink, Antoine Villard.

Les cotisations doivent parvenir à l'adresse du trésorier :

Antoine VILLARD
174 chemin de la Croix de Pitié, 38260 ORNACIEUX
ant.villard@free.fr

Tarifs 2017

Sociétaire : 35 €

Étudiant-e non salarié-e : 20 €

Bibliothèque et institution : 45 €

La *Revue Voltaire* est adressée gratuitement aux adhérents de la SEV.

18

2018

Voltaire et D'Alembert

REVUE

voltaire

I. VOLTAIRE ET D'ALEMBERT

Olivier Ferret

D'Alembert et Voltaire : du compagnonnage à l'hommage

Jean-Daniel Candaux

L'article GENÈVE de l'*Encyclopédie* : une usurpation, une improvisation, une affabulation, une annonciation, une provocation, et quoi encore ?

Henri Durantou

« Une confédération impie » ? D'Alembert et Voltaire au temps de la *Destruction des jésuites*

Russell Goulbourne

D'Alembert, Voltaire et les « faux cheveux blonds » de Boileau, ou comment exprimer une perruque poétiquement

Linda Gil

Raton et les deux Bertrands. Voltaire, D'Alembert et Condorcet, une correspondance en trio : enjeux politiques et philosophiques (1770-1778)

Olivier Ferret

Le Voltaire de l'*Histoire des membres de l'Académie française*

II. INÉDITS ET DOCUMENTS

Christophe Paillard, avec la collaboration de **Natalia Speranskaya**

Voltaire annotateur de lui-même dans la bibliothèque de Ferney. Typologie, description matérielle et intérêt éditorial de l'auto-annotation

Olivier Ferret

De *Questions en Questions* : les remaniements manuscrits de la Première Lettre sur les miracles

Nicolas Morel

« Pour l'article morale ou société » : une esquisse voltairienne

Nicholas Cronk

Une lettre partiellement inédite de Voltaire à D'Alembert (D7363a)

Nicholas Cronk

Quelques lettres de Voltaire passées en vente en 2017

III. COMPTES RENDUS

IV. LES THÈSES RÉCEMMENT SOUTENUES

Laurence Daubercies

Voltaire, du dramaturge au personnage. Le façonnement d'une icône au prisme du tragique

Christophe Paillard

Interview de François-Xavier Verger

29 €

ISBN de ce PDF :
979-10-231-2866-6

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

R E V U E

Voltaire

n° 18 • 2018

Voltaire et D'Alembert



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne

ISBN des tirés à part :

V18 · Voltaire et D'Alembert (PDF complet)	979-10-231-2859-8
V18 · I · D'Alembert et Voltaire : du compagnonnage à l'hommage · Olivier Ferret	979-10-231-2860-4
V18 · I · L'article GENÈVE de l' <i>Encyclopédie</i> : une usurpation, une improvisation, une affabulation, une annonce, une provocation, et quoi encore ? · Jean-Daniel Candaux	979-10-231-2861-1
V18 · I · « Une confédération impie » ? D'Alembert et Voltaire au temps de la <i>Destruction des jésuites</i> · Henri Duranton	979-10-231-2862-8
V18 · I · D'Alembert, Voltaire et les « faux cheveux blonds » de Boileau, ou comment exprimer une perruque poétiquement · Russell Goulbourne	979-10-231-2863-5
V18 · I · Raton et les deux Bertrands. Voltaire, D'Alembert et Condorcet, une correspondance en trio : enjeux politiques et philosophiques (1770-1778) · Linda Gil	979-10-231-2864-2
V18 · I · Le Voltaire de l' <i>Histoire des membres de l'Académie française</i> · Olivier Ferret	979-10-231-2865-9
V18 · II · Voltaire annotateur de lui-même dans la bibliothèque de Ferney · Christophe Paillard, avec la collaboration de Natalia Speranskaya	979-10-231-2866-6
V18 · II · De <i>Questions</i> en <i>Questions</i> : les remaniements manuscrits de la Première Lettre sur les miracles · Olivier Ferret	979-10-231-2867-3
V18 · II · « Pour l'article morale ou société » : une esquisse voltairienne · Nicolas Morel	979-10-231-2868-0
V18 · II · Une lettre partiellement inédite de Voltaire à D'Alembert (D7363a) · Nicholas Cronk	979-10-231-2869-7
V18 · II · Quelques lettres de Voltaire passées en vente en 2017 · Nicholas Cronk	979-10-231-2870-3
V18 · III · Comptes rendus	979-10-231-2871-0
V18 · IV · Thèse · Laurence Daubercies : Voltaire, du dramaturge au personnage. Le façonnement d'une icône au prisme du tragique	979-10-231-2872-7
V18 · V · Interview de François-Xavier Verger · Christophe Paillard	979-10-231-2873-4

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2018

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0603-9

Mise en page Atelier Christian Millet d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

© Sorbonne Université Presses, 2022

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche, Sorbonne Université

28, rue Serpente, 75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	5
---------------------------------------	---

I

VOLTAIRE ET D'ALEMBERT

Section coordonnée par Olivier Ferret

D'Alembert et Voltaire : du compagnonnage à l'hommage.....	9
Olivier Ferret	
L'article Genève de l' <i>Encyclopédie</i> : une usurpation, une improvisation, une affabulation, une annonce, une provocation, et quoi encore?.....	17
Jean-Daniel Candaux	
« Une confédération impie » ? D'Alembert et Voltaire au temps de la <i>Destruction des jésuites</i>	29
Henri Duranton	
D'Alembert, Voltaire et les « faux cheveux blonds » de Boileau, ou comment exprimer une perruque poétiquement	41
Russell Goulbourne	
Raton et les deux Bertrands. Voltaire, D'Alembert et Condorcet, une correspondance en trio : enjeux politiques et philosophiques (1770-1778).....	51
Linda Gil	
Le Voltaire de l' <i>Histoire des membres de l'Académie française</i>	65
Olivier Ferret	

II

INÉDITS ET DOCUMENTS

Voltaire annotateur de lui-même dans la bibliothèque de Ferney. Typologie, description matérielle et intérêt éditorial de l'auto-annotation.....	85
Christophe Paillard avec la collaboration de Natalia Speranskaya	
<i>De questions en questions</i> : Les remaniements manuscrits de la Première Lettre sur les miracles	117
Olivier Ferret	

« Pour l'article morale ou société » : une esquisse voltairienne.....	145
Nicolas Morel	
Une lettre partiellement inédite de Voltaire à D'Alembert (D7363a)	159
Nicholas Cronk	
Quelques lettres de Voltaire passées en vente en 2017	163
Nicholas Cronk	

III COMPTES RENDUS

	<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 34, <i>Œuvres alphabétiques</i> (II). <i>Ajouts posthumes</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xxviii + 604 p.	171
	Alain Sandrier	
4	Marie-Hélène Cotoni, <i>Les Dégoûts de Voltaire : exploration d'une sensibilité complexe</i> , Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Oxford University Studies in the Enlightenment », 2017, xii + 312 p.....	174
	Jean-Alexandre Perras	
	Magali Fournaud, <i>Le Conte à visée morale et philosophique de Fénelon à Voltaire</i> , Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », n° 43, 2016, 675 p.	178
	Emmanuelle Sempère	
	Nicholas Cronk, <i>Voltaire: A Very Short Introduction</i> , Oxford, Oxford University Press, 2017, xviii + 152 p.....	182
	Sófra Pierse	

IV LES THÈSES RÉCEMMENT SOUTENUES

	Laurence Daubercies, <i>Voltaire, du dramaturge au personnage. Le façonnement d'une icône au prisme du tragique</i> (sous la direction de Françoise Tilkin, Université de Liège)	189
	Interview de François-Xavier Verger	197
	par Christophe Paillard	
	Agenda de la SEV	201

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Bengesco	Georges Bengesco, <i>Voltaire. Bibliographie de ses œuvres</i> , Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
BnC	<i>Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs : t. 214; Voltaire</i> , éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
BV	M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, <i>Bibliothèque de Voltaire : catalogue des livres</i> , Moscou, 1961.
CL	Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, <i>Correspondance littéraire, philosophique et critique</i> , éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
CN	<i>Corpus des notes marginales de Voltaire</i> , Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979-[8 vol. parus].
D	Voltaire, <i>Correspondence and related documents</i> , éd. Th. Besterman, <i>OCV</i> , t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
<i>Dictionnaire général de Voltaire</i>	R. Trousson et J. Vercruyse (dir.), <i>Dictionnaire général de Voltaire</i> , Paris, H. Champion, 2003.
<i>Encyclopédie</i>	<i>Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; <i>Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
Ferney	George R. Havens et Norman L. Torrey, <i>Voltaire's catalogue of his library at Ferney</i> , <i>SVEC</i> , n° 9 (1959).
Fr.	Manuscrits français (BnF).
<i>Inventaire Voltaire</i>	J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), <i>Inventaire Voltaire</i> , Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
κ84	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.

M	Voltaire, <i>Œuvres complètes</i> , éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
n.a.fr.	Nouvelles acquisitions françaises (BnF).
OCV	<i>Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire</i> , Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
OH	Voltaire, <i>Œuvres historiques</i> , éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.
OUSE	<i>Oxford University Studies in the Enlightenment</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the Eighteenth Century</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
VST	R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, <i>Voltaire en son temps</i> , 2 ^e éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
6 w75g	Voltaire, <i>La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée</i> , Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

II

Inédits et documents

VOLTAIRE ANNOTATEUR DE LUI-MÊME
DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE FERNEY.
TYPOLOGIE, DESCRIPTION MATÉRIELLE
ET INTÉRÊT ÉDITORIAL DE L'AUTO-ANNOTATION

Christophe Paillard

UMR 5317 – IHRIM

avec la collaboration de Natalia Speranskaya

Bibliothèque nationale de Russie, Saint-Petersbourg

Après les travaux précurseurs de Renato Galliani, d'Edith Philips, de Catriona Seth, de Samuel S. B. Taylor ou de Jeroom Vercruysse¹, cinq articles ou contributions ont été plus récemment consacrés à l'auto-annotation voltairienne, terme désignant les notes portées par Voltaire sur ses propres œuvres. En 2007, la *Revue Voltaire* a édité les notes de l'exemplaire « Balleidier » conservé au musée Voltaire de Genève², et, en 2017, une série de 162 annotations figurant sur l'exemplaire maître des *Œuvres* de Saint-Petersbourg et sur un exemplaire subordonné³. La *Gazette des Délices* a recensé les annotations d'un exemplaire des *Questions sur l'Encyclopédie* et de trois exemplaires de *Saül*, Gerhard Stenger a édité dans les *Mélanges offerts à André Magnan* les auto-notes de l'exemplaire Keate et, lors d'un colloque à la Bibliothèque nationale de Russie, le phénomène

- 1 Voir Renato Galliani, « Les notes marginales de Voltaire au *Dictionnaire philosophique* », *SVEC*, n° 161 (1976), p. 7-18; Edith Philips, « Some changes contemplated by Voltaire in his "Questions sur les Miracles" », *Modern Philology*, vol. 28, n° 3 (février 1931), p. 360-362; Catriona Seth, « Épaves et trésors cachés. Les trésors cachés de Cideville », dans M. Delon et C. Seth (dir.), *Voltaire en Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 353-362; et Samuel S. B. Taylor, « The definitive text of Voltaire's works. The Leningrad *encadrée* », *SVEC*, n° 124 (1974), p. 7-132. Jeroom Vercruysse s'est particulièrement intéressé aux auto-notes : voir « Quelques vers inédits de Voltaire », *SVEC*, n° 12 (1960), p. 55-61; « Notes inédites de Voltaire », *Studi francesi*, n° 20 (1963), p. 258-264; « Notes inédites sur les imprimés et les manuscrits de la collection Launoit », *SVEC*, n° 20 (1962), p. 249-259, et « Voltaire correcteur de ses *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse* », *SVEC*, n° 201 (1982), p. 67-80.
- 2 Voir Christophe Paillard, « De la plume de Voltaire aux presses des Cramer. Le problème de l'auto-annotation », *Revue Voltaire*, n° 7 (2007), p. 341-355.
- 3 Voir *id.* et Alla Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de BV3462-2, "Keate" et "Balleidier" », *Revue Voltaire*, n° 17 (2017), p. 261-295.

de l'auto-annotation a été présenté⁴. Bien que réduit par rapport à l'immense masse des auto-notes, cet échantillon est conséquent ; il permet une réflexion d'ensemble sur ce genre particulier d'écriture. C'est cette réflexion globale que nous proposons d'esquisser ici en étant conscient des limites de l'exercice, de son caractère préliminaire et nécessairement inachevé : seule une édition exhaustive des auto-notes voltairiennes permettrait de la conduire à terme pour parvenir à des conclusions définitives. Nous croyons cependant nécessaire d'entamer cette étude pour attirer l'attention sur l'intérêt que représentent les auto-notes pour une meilleure compréhension de l'œuvre imprimé de Voltaire, de ses techniques d'écriture et de sa bibliothèque, ainsi que pour l'édition de son immense corpus.

TERMINOLOGIE DES *MARGINALIA*

86

L'intelligence de l'auto-annotation suppose l'établissement d'une terminologie *ad hoc* qui s'applique d'ailleurs aux autres formes de l'annotation voltairienne. À la suite de l'article de 2007, celui paru en 2017 dans la *Revue Voltaire* a rappelé la distinction suivante : les *marginalia* sont un terme générique, désignant toute annotation d'un ouvrage imprimé, voire d'un manuscrit. Hors citation, les « notes marginales » sont prises au sens du *Corpus*, c'est-à-dire des annotations de Voltaire ou de ses secrétaires sur les ouvrages de tout autre auteur que lui-même. Les « auto-notes » correspondent quant à elles aux notes de la main de Voltaire ou de ses secrétaires sur ses propres ouvrages. Jusqu'ici, rien de nouveau. Il paraît cependant nécessaire d'ajouter à cette tripartition terminologique un quatrième terme : nous entendons par « hétéro-notes » les notes de tout autre scripteur que Voltaire ou ses assistants littéraires sur les ouvrages conservés dans sa bibliothèque, quels qu'en soient les auteurs. Ce nouveau concept n'est pas inopportun. D'une part, le *Corpus des notes marginales* renferme certaines notes qui ne sont pas de la main de Voltaire sans pour autant généraliser ce principe : citons notamment les annotations de Mme du Châtelet, celles de certains des propriétaires des livres avant Voltaire, ou les croix de l'anonyme qui prétendait signaler les faiblesses

4 Voir Sergej Korolev et Christophe Paillard, « Notes marginales de la main de Wagnière sur un exemplaire des *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire conservé à la Bibliothèque nationale de Russie », *Gazette des Délices*, n° 28 (hiver 2010) : http://institutions.ville-geneve.ch/fileadmin/user_upload/bge/sites_html/bge-gazette/28/voltaire.html ; Ch. Paillard, « Marginalia de Voltaire sur trois exemplaires de *Saül*. Le concept de “note ostensible” et l'auto-annotation voltairienne », *Gazette des Délices*, n° 37 (printemps 2013) : http://institutions.ville-geneve.ch/fileadmin/user_upload/bge/sites_html/bge-gazette/37/voltaire_nous_ecrit.html ; *id.*, « Voltaire annoté par lui-même. L'auto-annotation dans la bibliothèque de Ferney », *Rossiia i zapadno-evropeiskoe Prosveshchenie. Sbornik nauchnykh trudov* [La Russie et les Lumières de l'Europe occidentale. Recueil d'études scientifiques], Saint-Petersbourg, BNR, 2016, p. 221-241 ; Gerhardt Stenger, « Voltaire annoté par lui-même. Marginalia inédits sur la *Collection complète* envoyée à George Keate », dans S. Géhanne-Gavoty et A. Sandrier (dir.), *Les Neveux de Voltaire, à André Magnan*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2017, p. 55-69.

stylistiques de Racine⁵. En ce sens, certaines des notes éditées dans le *Corpus* ne sont pas des notes marginales au sens qui vient d'être défini mais des hétéro-notes. D'autre part, la bibliothèque de Voltaire telle qu'elle est aujourd'hui conservée à Saint-Pétersbourg comporte maints ouvrages de Voltaire annotés par une autre main que la sienne. On pense bien sûr à la collection d'Henri Rieu, ami et voisin de Voltaire à Ferney, qui fut cédée à Catherine II en 1779 et dont nous verrons qu'elle est souvent marginée et qu'elle intègre plusieurs manuscrits reliés dans des recueils factices⁶. Nous verrons également que certains des correspondants de Voltaire ont annoté ses livres pour lui suggérer *addenda* et *corrigenda*. Toute note figurant sur un livre écrit par le patriarche n'est donc pas nécessairement une auto-note. Nous proposons par ailleurs de distinguer deux types d'annotation, l'« annotation ponctuelle » et l'« annotation sérielle », cette distinction s'appliquant aussi bien aux notes marginales qu'aux auto-notes. Le premier type d'annotation désigne l'ensemble des notes qui n'apparaissent qu'une seule fois, l'auto-annotation sérielle correspondant aux notes que Voltaire a reproduites ou fait reproduire par ses assistants sur plusieurs ouvrages⁷, comme par exemple, en ce qui concerne les auto-notes, les exemplaires BV3464-1, BV3464-2, Keate et Balleidier⁸. Nous proposons enfin d'établir le concept de « note ostensible ». Nous entendons par là un ouvrage marginé par Voltaire (que ce soit sous la forme de notes marginales ou d'auto-notes) afin, notamment,

- 5 Sur les annotations par Mme du Châtelet de dom Calmet et de Platon, voir *CN*, t. II, p. 22-23, et t. VI, p. 337-445. Les notes des propriétaires antérieurs des volumes sont parfois indiquées (voir par exemple, t. II, p. 868, n. 294). Les visiteurs de Ferney pouvaient laisser leurs traces de lecture dans les livres de leur hôte (par exemple, Racine : voir *CN*, t. VII, p. 200-203).
- 6 C'est en septembre 1779 que Rieu fit part à l'impératrice, via François Tronchin et Friedrich Melchior Grimm, de son intention de lui céder les livres anglais que Voltaire lui avait légués : voir Gabriel Cramer à Grimm, 6 septembre 1778, dans Sergueï Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 1999, p. 25-26 ; et F. Tronchin à F. M. Grimm, 27 septembre 1778, dans Jean-Louis Wagnière ou les Deux morts de Voltaire. *Correspondance inédite*, éd. Ch. Paillard, Saint-Malo, Cristel, 2005, p. 219. Il proposera par la suite de joindre à cet héritage sa collection personnelle des « Œuvres de Voltaire » (3 avril 1779, *ibid.*, p. 298). Catherine II avalisa le principe de la transaction en novembre 1778 : Catherine II à Grimm, 30 octobre [10 novembre] 1778, dans Catherine II de Russie et Grimm, *Une correspondance privée, artistique et politique au siècle des Lumières*, t. I, 1764-1778, éd. S. Karp, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2016, p. 183-184. Selon le *Catalogue* de la collection personnelle de Rieu, la liste des œuvres de Voltaire cédées à l'impératrice comporte « 101 volumes » (voir S. Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, *op. cit.*, p. 51). Sur l'importance du « cher corsaire » et sa collaboration avec Voltaire, voir Jean-Daniel Candaux, « Précisions sur Henri Rieu », dans Ch. Mervaud et S. Menant (dir.), *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, Oxford, Voltaire Foundation, 1987, 2 vol., t. I, p. 204-243.
- 7 Voir Christiane Mervaud, « Du bon usage des *Marginalia* », *Revue Voltaire*, n° 3 (2003), p. 101-127, ici p. 123, qui note que Wagnière a reproduit « des notes de Voltaire, sans doute avec l'aval de son maître », sur une brochure de La Beaumelle afin qu'elles circulent à Paris au sein du « groupe de philosophes » lié à Damilaville.
- 8 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des Œuvres de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit.

d'être lu par d'autres que lui-même. Ce concept est construit sur la base de celui de *lettre ostensible*, c'est-à-dire d'une correspondance apparemment adressée à une personne particulière mais en réalité conçue pour être diffusée auprès d'un plus large public, pour propager une version des faits que l'auteur souhaite accréditer, qui sert ses intérêts et qui, dans le cas de Voltaire, correspond rarement à la vérité. Comme nous allons le voir, le concept de note ostensible est légitimé par la parfaite coïncidence de certaines auto-annotations avec des lettres adressées aux libraires pour démentir la paternité de tel ou tel rogaton ou pour l'attribuer à un autre auteur. Ce concept est la conséquence logique des travaux que la *Revue Voltaire* a consacrés aux *marginalia* en 2003 dont un des apports déterminants a été d'établir que, contrairement à ce qui avait été parfois prétendu, « il ne faut pas traiter les notes marginales comme un texte purement privé⁹ ». Le présent article vise *a contrario* à établir que maintes notes de Voltaire sur ses propres ouvrages, par opposition à celles qu'il a portées sur d'autres auteurs, ne sont pas destinées à une édition de ses *Œuvres* et qu'elles revêtent par conséquent un caractère privé ou semi-confidentiel.

TYPLOGIE DES SUPPORTS D'ANNOTATION

Ces distinctions terminologiques établies, il convient de prendre acte de la complexité de l'écriture marginale et de la diversité de ses formes¹⁰. Seule une typologie des supports, des scripteurs, des fréquences et fonctions des *marginalia* est susceptible d'épuiser la variété de ses manifestations ou, à tout le moins, de la ramener à des aspects plus aisés à appréhender. S'impose en premier lieu une typologie des supports. En toute rigueur, l'intitulé de *marginalia* est impropre : l'annotation d'un ouvrage imprimé n'est pas nécessairement portée *en marge*. Les notes peuvent tout d'abord être portées au dos de l'ouvrage afin de lui donner un titre, réel ou fictif, ou d'apprécier son contenu. Il s'agit la plupart du temps d'étiquettes collées mais il peut arriver à Voltaire d'écrire directement à la plume sur une reliure¹¹. Ce type d'annotation constitue visuellement le premier marqueur d'un volume marginé. Il arrive que ces annotations visent simplement à suppléer l'absence d'une pièce de titre ou de toison pour faciliter

9 Selon le mot de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, « Voltaire annotateur de Boureau-Deslandes. Une anecdote relatée par Formey », *Revue Voltaire*, n° 3 (2003), p. 351-354, ici p. 354.

10 Voir Gillian Pink, *Voltaire à l'ouvrage. Une étude de ses traces de lecture et de ses notes marginales*, Paris, CNRS éditions, 2018.

11 Voir notamment *CN*, t. V, p. 507, qui indique la mention portée au dos de *l'Entretien d'un philosophe chrétien, et d'un philosophe chinois* de Malebranche : « Ph[ilosophie] / chi / nois / ma / le / bran / che ». Voir aussi *CN*, t. VII, p. 378, pour la mention portée au dos des *Trois discours pour la religion catholique* de Louis Richeome : « Les trois / discours du / P. Richeome » (main de Wagnière) et « De la Verite / catholique / Richome ».

la localisation d'un ouvrage mais elle peut également être plus significative en désignant un ouvrage que Voltaire juge important. On sait qu'il faisait grand cas de sa « Jeanne », *La Pucelle d'Orléans*, dont il effectuait une lecture roborative lorsqu'il était malade. Si sa bibliothèque comportait deux exemplaires de cet ouvrage, il fit porter au dos d'un d'entre eux par le relieur une pièce de titre prouvant la dilection toute particulière qu'il lui inspirait : « Ma Jeanne », possessif affirmant la fierté du créateur se reconnaissant dans sa création¹². Les visiteurs de Ferney soulignaient, à juste titre, que cet ouvrage était somptueusement relié – il l'est en maroquin rouge – dans la bibliothèque d'un homme qui ne prisait guère la bibliophilie et qui se contentait, pour l'ordinaire, de reliures simples, voire de cartonnages d'attente¹³. Par une sorte de mimétisme, Henri Rieu a porté sur le dos de son propre exemplaire un titre manuscrit signalant l'intérêt de l'ouvrage, « L'heroïne [sic] français[e]¹⁴ ». De la même manière, Voltaire a noté sur une étiquette collée au dos du premier volume de l'*Essai sur l'histoire universelle* paru sous l'adresse de Genève chez Philibert en 1754 la mention « hist[oire] univ[erselle] avec notes » pour signaler la présence de nombreuses corrections apportées par un correspondant anonyme à ce prototype de l'*Essai sur les mœurs*¹⁵. Il a de même annoté le dos d'une édition des *Loix de Minos* pour indiquer le contenu de ce recueil : « Loix / de / Mi / nos / Caba / les / la / begueul [sic] / Jean / not / les / deux / siecl [sic]¹⁶ », soit *Les Loix de Minos, Les Cabales, La Bégueule, Jeannot et Colin, et Les Deux Siècles*.

Le deuxième type de note est porté sur les plats, en général les premiers plats. Un exemplaire des *Honnêtetés littéraires* porte ainsi, au recto du premier plat, un papier collé annoté par Voltaire¹⁷ : « honnêtetés / littéraires / chiniac / buri », et, au verso, une feuille annotée d'une main anonyme dressant une sorte de table des matières de trois des parties de ce brûlot, peut-être celles que Voltaire

¹² Genève, Cramer, 1762, BV3730-2 (BV, p. 926).

¹³ Voir le récit de la visite de Richard Twiss à Ferney le 28 septembre 1768 : « En entrant dans sa bibliothèque, nous remarquâmes une superbe édition de la *Pucelle d'Orléans*, qui portait ces mots gravés sur le dos du volume : *Ma Jeanne...* » (*Biographie universelle et portative des contemporains*, notice « Twiss, Charles », Paris, au Bureau de la biographie, 1826, 5 vol., t. V, p. 1451). Voir les notes de Wagnière sur le *Commentaire historique sur la vie et l'œuvre de l'auteur de La Henriade* : « Lorsqu'il [Voltaire] était triste ou souffrant, il me disait : "allez moi, je vous prie, chercher un volume de L'Arioste, ou bien *Ma Jeanne*", c'est ainsi qu'il nommait *La Pucelle*, et le titre qu'il faisait mettre au dos du livre sur la reliure » (voir *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires, suivis de divers écrits inédits de la M^{is}e Du Châtelet, du Président Hénault, de Piron, Darnaud Baculard [sic], Thiriot, etc., tous relatifs à Voltaire* [édités par] J. M. Decroix et A. J. Q. Beuchot], Paris, Aimé André, 1826, 2 vol., t. I, p. 25 (le texte de Wagnière qui vient d'être cité est restitué d'après ses manuscrits plutôt que l'édition Decroix qui le réécrit).

¹⁴ Genève, Cramer, 1762, BV3730-1 (BV, p. 926).

¹⁵ BV3588 (la présence du titre n'est pas indiquée dans BV, p. 893).

¹⁶ BV3677-1 (titre signalé par BV, p. 913, avec quelques erreurs de transcription).

¹⁷ BV3629 (BV, p. 904).

ou que l'annotateur considérait comme les plus importantes¹⁸. Le troisième support est celui des annotations sur les pages de titre. Dans l'exemplaire des *Honnêtetés littéraires* qui vient d'être évoqué, Voltaire porte ainsi une addition sous le titre : « nouvelle édition / augmentée », qui semble indiquer que ce volume d'une édition antérieure lui a servi à établir une nouvelle édition ; d'une certaine manière, cette annotation a aussi pour vocation de modifier l'ouvrage pour l'actualiser. Ont été étudiés ailleurs trois exemplaires de *Saül*, pièce sulfureuse que Voltaire attribue en une occasion à son ennemi le pasteur Vernet, défenseur de l'orthodoxie réformée sur la place genevoise, en ajoutant cinq lettres, « ernet », à la suite du titre, « *Saül, Tragédie. Tirée de l'Écriture sainte. Par Mr. de V.....* », et, en deux autres occasions, à un certain « Huet » ou « Hutte » – nous y reviendrons¹⁹. Le quatrième support est plus fréquent : les pages de faux-titre des œuvres de Voltaire comportent force annotations, comme nous le verrons par la suite, pour commenter un ouvrage, en retracer l'histoire, attribuer véridiquement un passage à tel ou tel auteur ou, au contraire, en démentir mensongèrement la paternité.

Le cinquième support, de loin le plus fréquent, est celui des notes portées en marge, en tête ou en pied de page, ou encore dans le corps du texte. Il convient cependant de souligner la diversité des modalités employées à cet effet : mots rayés et corrigés en note (avec ou sans appel de note) ou en interligne, tantôt supra-linéaire et tantôt infra-linéaire ; lettres surchargées par d'autres caractères ; papier plié collé en bas de page ; papier collé sur la page pour remplacer tout ou partie du texte ; cahier relié dans le corps de l'ouvrage pour compléter le livre, ou pour remplacer des pages cartonnées ou supprimées... Cette diversité de supports n'est pas anodine : on se gardera bien de confondre les notes écrites à la diable, sur le feu du moment, avec celles qui, portées sur un papier collé, supposent un travail préparatoire et, par conséquent, une entreprise délibérée. Ces dernières sont souvent de la main de Wagnière, ce qui laisse entendre que celui-ci a été appelé au chevet de Voltaire pour prendre une note sous sa dictée ou pour recopier un de ses brouillons. La différence de supports contribue donc à marquer la différence qui sépare une écriture souvent spontanée (immédiateté de la plume) d'une écriture nécessairement délibérée (médiation de l'assistant littéraire). Cette distinction matérialise la tension qui existe entre deux types d'écriture marginale : l'une, parfois brouillonne et incohérente, qui procède des réactions instantanées du lecteur au livre et l'autre, réfléchie, soigneusement mûrie, qui relève à certains égards moins d'une réponse à une lecture que de

18 « Honnêteté / de chaumeix / sur le Diction / naire encyclop / édique / Honnêteté sur / la Henriade. / Honnêteté / sur la tragédie / de Mahomet ».

19 Voir Ch. Paillard, « *Marginalia* de Voltaire sur trois exemplaires de *Saül* », art. cit. Un quatrième exemplaire est étudié dans *id.*, « Voltaire annoté par lui-même », art. cit.

l'anticipation d'une écriture, qu'il s'agisse de préparer une nouvelle édition des *Œuvres* ou de propager dans son entourage ses appréciations sur les ouvrages et leurs auteurs.

Un sixième support mérite une attention toute particulière : c'est celui des « signets » qui sont présents en grand nombre dans la bibliothèque de Voltaire et dans ses propres œuvres peut-être plus encore que dans celles de tout autre auteur. Dans l'exemplaire BV₃₄₆₄₋₁, 69 des 162 notes, soit plus de 40 % du total, ne consistent-elles pas dans des signets²⁰ ? Force est de constater que ceux-ci exercent des fonctions très différentes et parfois difficiles, voire impossibles, à identifier. Avant même de les distinguer typologiquement, il convient de signaler trois problèmes méthodologiques dont l'importance ne saurait être minimisée. Le premier est celui des signets déplacés. Le cas est fréquent. En ce qui concerne la seule auto-annotation, on en connaît au moins deux exemples, dont l'un a pu être corrigé, le signet annoté ayant été restitué à son emplacement d'origine, et dont l'autre n'a pu l'être, le signet étant vierge de toute annotation susceptible d'éclairer sa vocation²¹. Deuxième problème, les signets sont parfois rognés de sorte que le texte dont ils sont les vecteurs est impossible à restituer ou ne peut l'être que conjecturalement. La troisième difficulté est en revanche des plus vénielles et aisées à surmonter : on se gardera de confondre les signets « voltairiens » de ceux introduits au fil des ans par les lecteurs du XIX^e siècle ou par les bibliothécaires russes œuvrant à la réalisation du *Corpus*. Le papier utilisé par ceux-ci est de facture moderne tandis que celui de Voltaire, comportant un filigrane, est jauni par les années et se compose de deux éléments : la partie supérieure, la moins importante par ses dimensions, est vieillie du fait qu'elle sortait du livre pour signaler une page tandis que la partie inférieure, plus fraîche, a été préservée de la lumière par son insertion dans le corps du livre²².

Ceci étant, la fonction des signets est polymorphe et souvent difficile à interpréter. Il convient tout d'abord de distinguer les signets vierges de ceux qui sont annotés, même si les fonctions des uns et des autres peuvent en certains cas coïncider. En ce qui concerne les premiers, il est parfois impossible de comprendre leur raison d'être : on s'explique difficilement leur présence dans une page vierge de toute annotation et ne comportant en apparence pas de passage textuellement important dans le cadre des réécritures de l'œuvre voltairienne. On ne saurait exclure qu'ils aient été déplacés. Il est en revanche aisé de comprendre leur fonction dans maints autres cas : il s'agit de marquer le début

20 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit.

21 *Ibid.*, note (112), p. 285.

22 Parti a été pris de maintenir les signets modernes dès lors que leur papier est non acide et ne nuit par conséquent pas à la conservation du livre.

ou la fin d'une pièce dans un recueil, voire le début d'un acte ou même d'une scène de théâtre. Ils visent également bien souvent à indiquer une note marginale ou une série de telles notes. L'on sait que Wagnière a souvent été chargé de porter la mention « N.M. » (abréviation de « notes marginales ») sur des signets pour signaler la présence d'annotations. Sous réserve d'approfondissement, il semble que cette mention était essentiellement destinée aux « notes marginales » au sens du *Corpus* : nous n'en avons pas trouvé d'exemples relatifs aux auto-notes²³. Nonobstant la difficulté qu'il y a parfois à comprendre l'emplacement des signets vierges, leur fonction la plus fréquente est de signaler des passages saillants, imprimés ou manuscrits, sans que l'on puisse savoir s'ils ont été ponctuellement placés par Voltaire lors d'une phase de lecture ou d'écriture de son œuvre et oubliés par la suite, ou s'ils avaient vocation à devenir pérennes. Le dernier numéro de la *Revue Voltaire* a ainsi édité deux signets sur lesquels Voltaire a écrit « recommandé », apparemment pour indiquer au lecteur un passage qu'il jugeait particulièrement important²⁴.

Les signets annotés participent des mêmes fonctions sans pour autant s'y réduire. En certains cas, ils s'inscrivent dans un dispositif mnémotechnique, Voltaire souhaitant se rappeler d'une référence qu'il aurait pu oublier : tel semble être le cas d'un signet consacré à Saint-Évremond même s'il n'en a apparemment pas fait usage par la suite²⁵. Ils assurent parfois une fonction de redoublement, l'annotation du signet venant renforcer celle de la page marginée. On en trouve un exemple dans l'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire où l'attribution du *Préservatif* à l'abbé de La Marre sur la page de faux-titre est répétée par le signet marginé²⁶. Si les *marginalia* sont en règle générale difficiles à interpréter, les signets exigent des précautions méthodologiques toutes particulières supposant que l'on distingue leurs destinations très diverses : signalement du début d'un texte imprimé, d'un passage imprimé ou d'une annotation marginale ; aide-mémoire ; redoublement d'un texte imprimé ou d'une annotation... et signets dont la fonction est parfois incompréhensible, notamment parce qu'ils ont été déplacés.

23 Il se trouve bien dans BV3559 un signet marqué « N.M. » mais, dans ce recueil factice essentiellement constitué de pièces de Voltaire, il sert essentiellement à signaler les *Étrennes aux morts et aux vivants, ou Projet utile partout où on est mortel* (à la Vallée de Josaphat [Paris], 1768, BV1245) attribué à l'abbé Coyer, p. 8-9. Ce texte comporte une hétéro-note, p. 11, signalée par un appel de note après « voir à la Morgue une Momie » et, en note en bas de page, « aventure arrivée pendant le dernier voyage / de Fontainebleau ». C'est une allusion à une anecdote signalée dans le *Journal encyclopédique* d'octobre 1767 (Bouillon, t. VII, 1^{er} octobre 1767, p. 164).

24 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., notes (132) et (152), p. 287 et 290.

25 *Ibid.*, note (67), p. 279.

26 *Ibid.*, note (63), p. 278.

Après la typologie des supports, il convient d'établir celle des scripteurs. Le premier annotateur est bien sûr Voltaire mais il n'est pas nécessairement le principal rédacteur des *marginalia*. Les mains de ses secrétaires et assistants littéraires peuvent être considérées, à maints égards, comme des extensions de sa propre main, ces derniers étant chargés de prendre des notes sous sa dictée ou de les recopier sur des exemplaires identiques à ceux qu'il a annotés. Tel est le cas de l'exemplaire maître BV₃₄₆₄₋₁ : principalement annoté par Voltaire et par Wagnière, il a servi de modèle à l'exemplaire BV₃₄₆₄₋₂ de la Bibliothèque nationale de Russie et à l'exemplaire « Balleidier » du musée Voltaire, exclusivement annotés par Wagnière, ainsi que de l'exemplaire « Keate » exclusivement annoté par Bigex. En règle générale, on considérera donc les notes des assistants littéraires du patriarche portées sur ses propres livres comme des auto-notes. Mais cette règle n'est pas absolue. On ne peut assimiler en toute certitude des notes de la main des secrétaires à des auto-notes dès lors qu'elles ne sont pas conservées dans un exemplaire de la bibliothèque de Voltaire, qu'elles ne dupliquent pas des *marginalia* existants ou que l'on ne dispose pas de documents attestant que Voltaire en a été l'inspirateur. Ses assistants littéraires les plus doués pouvaient apporter leur pierre personnelle à l'édifice de l'auto-annotation en ajoutant des notes de leur cru qui doivent, de ce fait, être tenues pour des « notes marginales » *stricto sensu* ou, plus précisément, des hétéro-notes. C'est ainsi que l'exemplaire « Keate » étudié par Gerhardt Stenger comporte des notes qui pourraient être celles de Bigex dans la mesure où elles ne sont pas issues de l'exemplaire maître²⁷. Ajoutons qu'en de rares cas, les secrétaires pouvaient prendre l'initiative de reproduire les notes de Voltaire sans son autorisation. Pour complaire à son « bon protecteur », Friedrich Melchior Grimm, et faire sa cour à son « auguste protectrice », Catherine II, Wagnière a ainsi reproduit après la mort de son « patron » les annotations du *De la félicité publique* de Chastellux, dupliquant certes l'auto-annotation de Voltaire mais sans que celui-ci ait été à l'origine de cette opération²⁸. Le fait est en soi significatif et introduit un degré supplémentaire de complexité dans le phénomène de l'écriture marginale. Lorsque Wagnière a dupliqué ces notes, il était présent à Ferney et ne pouvait donc consulter l'exemplaire conservé à Saint-Pétersbourg ; il faut qu'il ait relevé ces notes, que ce soit en France ou en Russie, comme il l'a fait d'ailleurs des auto-notes de *Candide* et d'hétéro-notes de *l'Essai sur l'histoire universelle*. Nous semblons donc tenir ici la preuve que les notes marginales pouvaient

²⁷ Voir G. Stenger, « Voltaire annoté par lui-même », art. cit.

²⁸ Voir Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire. Lettres et documents, SVEC*, n° 12 (2008), p. 298-301.

être relevées, passant ainsi du statut d'annotation d'un imprimé à celui de texte purement manuscrit. Au reste, nous verrons que l'inverse est également vrai : les annotations les plus substantielles semblent être en certains cas la retranscription par les secrétaires d'un texte manuscrit rédigé par Voltaire sur papier libre.

Un second type de main doit être distingué : celui des scripteurs portant des notes sur les exemplaires des *Œuvres* de Voltaire sans que lui-même les ait conçues ou commandées. Certains exemplaires conservés à Ferney comportent des annotations de la main de personnes étrangères à son premier cercle, celui qui résidait au château, comme nous ne manquerons pas de l'établir. Pour reprendre la terminologie préalablement établie, il s'agit du phénomène de l'hétéro-annotation. En certains cas, des correspondants de Voltaire pouvaient lui adresser ses livres pour lui faire part, en marge, de leurs observations, critiques ou corrections. Les remarques de Wagnière sur l'édition de Kehl qui ont fait l'objet, en 1970, de deux éditions séparées, l'une établie par Vladimir Sergeevitch Lyublinsky et l'autre par Andrew Brown, trouvent leur origine, en ce qui concerne l'*Essai sur les mœurs*, dans des notes adressées par un correspondant non identifié – peut-être le pasteur Jacob Vernet²⁹ – et portées sur un exemplaire de l'*Essai sur l'histoire universelle*, prototype de cet ouvrage historique, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Voltaire³⁰. Nous avons par ailleurs cité les hétéro-notes de la collection de Henri Rieu.

94

TYPOLOGIE DE LA FRÉQUENCE DES *MARGINALIA*

Une troisième typologie s'impose, impliquant la distinction déjà évoquée des annotations « ponctuelles » et « sérielles ». Les annotations ponctuelles sont, sous réserve de nouvelles découvertes, celles qui n'apparaissent qu'une seule fois dans les ouvrages marginés par Voltaire. C'est le cas le plus fréquent. Les annotations sérielles désignent celles qu'il porte, généralement de sa main, sur un livre avant de les faire reproduire, le plus souvent par ses assistants, sur d'autres exemplaires du même ouvrage. La recherche a déjà établi la réalité de ce fait en ce qui concerne les notes marginales : Voltaire a reproduit ses annotations sur plusieurs exemplaires du *Christianisme dévoilé*, du *Bon Sens* et du *Vrai Sens du*

²⁹ Depuis l'édition de ces hétéro-notes dans le dernier volume de l'*Essai sur les mœurs* (OCV, t. 27), Sergueï Vlassov (Université de Saint-Petersbourg) a suggéré que leur auteur pourrait être Jacob Vernet, qui a pris une part active à la correction et à l'édition de cet ouvrage (voir Jacob Vernet à Voltaire, 27 février 1754 [D5698]). Mais cette identification n'est pas certaine.

³⁰ Voir OCV, t. 27, p. 405-422, sur l'apport des hétéro-notes du correspondant anonyme à la rédaction de l'*Essai sur les mœurs* et des remarques de Wagnière sur l'édition de Kehl. Au sujet de ces dernières, voir Andrew Brown, « Wagnière comments on the Kehl edition, 1785 », *SVEC*, n° 77 (1970), p. 43-74, et Vladimir Sergeevitch Lyublinsky, *Novye teksty perepriski Voltera*, Moscou/Leningrad, 1956-1970, 2 vol., t. II, p. 312-340.

Système de la nature, les deux premières œuvres étant du baron d'Holbach et la troisième éditée par son cercle, pour donner à entendre sur la place parisienne et ailleurs qu'il désavouait le matérialisme athée³¹. Nous souhaiterions cependant établir qu'il convient de distinguer deux cas de figure très différents : d'une part, les auto-notes reproduites à l'identique par les assistants de Voltaire, et, d'autre part, celles qu'il reporte lui-même sur différents exemplaires en y introduisant des variantes. BV₃₄₆₄₋₁ illustre le premier cas de figure même s'il est difficile de comprendre pour quelle raison Voltaire a ordonné à Wagnière et à Bigex de ne recopier qu'une partie des notes. Du second cas de figure relève l'exemple de *Saül*, annoté à au moins cinq reprises par l'auteur avec certains éléments constamment reproduits et d'autres qui présentent de subtiles variations, voire des modifications radicales. Il peut ainsi attribuer *Saül* à « Vernet, ministre du Saint-Évangile », à « Hute » ou « M. de Hutte », « gentilhomme anglais ». Si deux exemplaires de cette pièce de théâtre difficile à qualifier génériquement partagent des corrections communes, par exemple les désinences en *-oi* de l'imparfait, ils comportent des annotations différentes, leurs didascalies manuscrites ne coïncidant pas³². L'un des principaux apports de notre précédent article a été sans doute de manifester le caractère étendu de l'auto-annotation sérielle en montrant l'existence d'un exemplaire maître des *Œuvres* dont certaines annotations sont reproduites sur au moins trois autres exemplaires³³. Ce type de notes est important. Sa nature même atteste du caractère réfléchi, mûrement délibéré, d'une écriture s'inscrivant dans la durée et supposant la collaboration de Voltaire avec ses scribes. Sans doute a-t-elle pour finalité première de garder la trace à Ferney de notes que Voltaire souhaitait durablement conserver. Mais son caractère sériel implique également une volonté de médiatisation de celles-ci, l'auteur souhaitant les diffuser dans un cercle élargi de relations, certes moins vaste que son lectorat mais néanmoins important en raison de son pouvoir d'influence. L'on ne saurait enfin exclure que, dans l'attente d'une nouvelle édition des *Œuvres*, l'auto-annotation permettait à Voltaire d'actualiser très rapidement les éditions antérieures pour que sa bibliothèque reste toujours au goût du jour.

31 Voir Nicholas Cronk, « Voltaire's *marginalia*. Who is the intended readership? », *Revue Voltaire*, n° 7 (2007), p. 137-153. Article révisé et traduit sous le titre « Les notes de Voltaire. Quel est le lectorat visé? », *OCV*, t. 139, p. 763-777. Voir Christiane Mervaud et Catriona Seth, « Notes marginales inédites sur *Le Vrai Sens du Système de la Nature* », *Revue Voltaire*, n° 4 (2004), p. 299-340.

32 Voir Ch. Paillard, « *Marginalia* de Voltaire sur trois exemplaires de *Saül* », art. cit. et *id.*, « Voltaire annoté par lui-même », art. cit.

33 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit.

L'interprétation des auto-notes suppose surtout que l'on détermine leur finalité. Elles remplissent une foisonnante multiplicité de fonctions dont on ne peut rendre compte sans établir une typologie spécifique. Le premier type, sans doute le plus fréquent, donne raison aux artisans du *Corpus des notes marginales* : maintes auto-notes sont des *notes de correction*. Mais la validité de ce constat tend précisément à nous inciter à les intégrer dans le *Corpus*. La fonction correctrice de maintes auto-notes devrait nous conduire à les inclure dans le champ éditorial, et ce comme une condition d'exactitude de l'édition des *Œuvres*. Comment en effet éditer l'œuvre imprimé de Voltaire sans identifier la source manuscrite de ses *addenda* et *corrigenda*, sans consigner, ne fût-ce qu'au titre de variantes, ses hésitations et remords, ou sans signaler ses additions incohérentes et celles qu'il n'a finalement pas retenues ? Avant de signaler l'intérêt éditorial de ces variantes, il faut souligner la difficulté qu'il y a à interpréter l'auto-annotation correctrice. Deux problèmes se posent avec acuité. Ce sont, d'une part, la datation et, d'autre part, la destination de ces notes.

La première difficulté n'est pas toujours aisée à résoudre : ces notes relèvent-elles d'un travail de révision de l'auteur préparant dans le secret de son cabinet une édition ultérieure de ses œuvres ou constituent-elles au contraire le relevé d'additions et modifications déjà publiées, destiné à mettre à jour par la médiation du manuscrit une édition antérieure, par exemple pour corriger une erreur saillante ou consigner une addition importante ? Bref, sont-elles *a priori* ou *a posteriori* ? Une troisième possibilité doit être envisagée, celle de la *simultanéité*. On peut prendre ici l'exemple des auto-notes de BV3464-1 par lesquelles Voltaire amplifie *Le Caffé ou l'Écossaise*. Parfois substantielles, elles sont toutes de la main de Wagnière. Il semble donc logique d'en déduire que l'auteur a préparé ces *addenda* sur un brouillon, chargeant son fidèle secrétaire de les reporter sur l'ouvrage. En soi, cela ne résout aucunement le problème de la datation : Voltaire aurait pu demander à Wagnière de reporter ces notes, d'une part, sur un livre ou un cahier destiné au libraire et, d'autre part, sur un ou plusieurs exemplaires de sa bibliothèque pour en garder la trace. Les procès de l'auto-annotation et de la révision seraient simultanés. Mais une autre solution est possible³⁴ : Wagnière consigne sur un exemplaire de la *Collection complète* une longue addition sous la forme d'un papier collé. Voltaire intervient toutefois par la suite pour rayer un substantif afin d'éviter la répétition de ce terme employé peu après, leçon suivie par les éditions ultérieures. Le scénario le plus probable semble alors être la séquence d'écriture suivante :

34 *Ibid.*, note (38), p. 274.

Voltaire rédige, sur papier libre, une série d'additions à *L'Écossaise* ; il ordonne à Wagnière de les reporter sur l'exemplaire maître de ses *Œuvres* ; il les revoit et corrige ; il les fait alors relever par son secrétaire pour qu'il les adresse au libraire en vue d'une nouvelle édition. L'auto-note serait donc ici *a priori*, c'est-à-dire antérieure au texte communiqué au libraire en vue d'une nouvelle édition, quoique postérieure à un manuscrit dont nous n'avons apparemment pas gardé la trace. Loin de nous le fait de prétendre que cette séquence constitue la norme d'écriture à laquelle Voltaire se soit toujours astreint : l'extrême diversité des formes de *marginalia* est corrélative d'une foisonnante pluralité de méthodes et de procédés. Certaines auto-notes sont *a posteriori*, actualisant une édition antérieure sur la base d'une édition ultérieure. Tel est le cas d'un volume des *Questions sur l'Encyclopédie* que Voltaire offrit à Catherine II pour lui faire sa cour ; il chargea Wagnière de reporter des additions aux articles « Miracles » et « Superstition » qu'il venait d'amplifier, tant pour actualiser une ancienne édition que pour flatter l'impératrice par des mentions manuscrites faisant l'éloge, dans le second article, de sa politique extérieure en brocardant les Confédérés de Bar qui s'opposaient à elle en Pologne³⁵. Dans d'autres cas, l'auto-annotation est *a priori*, visant méthodiquement à préparer une future édition. Tel est le cas d'une remarquable série de *marginalia* sur une édition de *La Raison par alphabet* : ils sont pour la plupart de la main de Bigex, éphémère mais efficace assistant de Voltaire³⁶. Il s'agit très certainement d'un exemplaire de travail comme le prouve la mention portée par l'auteur au verso du premier plat : « corrigé ». Cette impression est confirmée par une feuille reliée à la fin du second volume, intitulée : « Errata de la raison par alphabet », et sur laquelle Bigex reporte sur trois colonnes les numéros de page et de ligne, les « fautes » corrigées et les « corrections » apportées par les auto-notes. Rares sont les articles de cet ouvrage alphabétique qui ne font pas l'objet de modifications textuelles anticipant la rédaction des *Questions sur l'Encyclopédie*. L'un d'entre eux est profondément remanié, l'article « Conciles », où Voltaire avait commis de nombreuses erreurs théologiques. L'intégralité des corrections est passée dans l'article conservé pour l'édition des *Questions sur l'Encyclopédie*. Nous avons ici l'exemple d'un travail méticuleux par lequel les auto-notes servent la révision d'une œuvre, qui est en l'occurrence appelée à être amplifiée, à changer de nature et de titre. Les choses ne sont pourtant pas si simples. On peut, d'une part, douter que Bigex ait pris l'initiative de ces révisions : ne s'est-il pas contenté de reporter sur l'exemplaire

35 Voir S. Korolev et Ch. Paillard, « Notes marginales de la main de Wagnière sur un exemplaire des *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire conservé à la Bibliothèque nationale de Russie », art. cit. Voltaire avait fait relier en maroquin rouge cet exemplaire de présentation destiné à l'impératrice.

36 *La Raison par alphabet*, 6^e éd., 2 vol., BV3741-5 : voir BV, p. 928.

des notes que lui avait communiquées Voltaire? À moins que celui-ci ne se soit borné à donner à son assistant des indications, à charge pour celui-ci d'élaborer un remaniement textuel? D'autre part, Voltaire est revenu par la suite sur ce livre pour y porter des notes non répertoriées dans l'« Errata » manuscrit et dont il n'a parfois fait aucun usage³⁷. On ne saurait dès lors exclure que les annotations de Bigex, antérieures aux *Questions sur l'Encyclopédie*, aient été complétées par Voltaire alors même qu'il rédigeait celles-ci.

98

À ce problème de datation s'ajoute une question qui lui est liée, celle de la destination des auto-notes correctives. Nous verrons que Voltaire a procédé à certaines corrections incohérentes : il est logique qu'il ne les ait pas intégrées à son corpus. On s'explique mal en revanche qu'il n'ait pas fait usage de *corrigenda* pertinentes, voire nécessaires à sa crédibilité d'auteur. On a vu qu'il avait constamment confondu dans les éditions de l'*Essai sur les mœurs* Henri, duc de Rohan, avec son frère, Benjamin, duc de Soubise, mais qu'il avait néanmoins corrigé cette erreur par une auto-note, sans pour autant entériner cette correction dans son œuvre imprimé³⁸. En certains cas, la correction reste donc purement manuscrite et l'auto-annotation correctrice ne produit pas de variante éditoriale.

On ne saurait minimiser l'importance des variantes que recèle ce type d'auto-notes. Encore faut-il constater la diversité de ses formes : depuis la correction purement formelle (simple rectification de coquilles typographiques) jusqu'aux additions substantielles (notamment par des papiers collés ou l'insertion de cahiers) en passant par la correction matérielle (révisions stylistiques, rectification d'erreurs, etc.), place est faite aux interventions les plus diverses. Nombreuses sont les rectifications formelles. On connaît les six corrections apportées par Voltaire à la première édition approuvée de *La Pucelle d'Orléans*, dont cinq sont d'ordre typographique et ont été reprises par la suite, et dont la sixième, d'ordre stylistique, n'est pas passée dans le corpus en raison d'un remaniement du vers³⁹. La première édition des *Honnêtetés littéraires* était fautive, intégrant des coquilles comme « faire un romain » au lieu de « faire un roman⁴⁰ ». L'éditeur contemporain a justement corrigé le texte de base pour rectifier cette coquille :

37 Voltaire modifie l'article « Circoncision ». Là où il était écrit : « Un Parisien est tout surpris » d'apprendre la pratique rituelle de l'ablation d'un testicule, il corrige comme suit : « Une Parisienne est toute surprise » (*ibid.*, t. I, p. 209). Cet article n'ayant pas été repris dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, cette correction ne porta pas ses fruits. À noter cependant que l'édition 701 de Grasset de la *Collection complète* (t. 42, p. 146-154) intégra l'article « Circoncision » dans les *Questions sur l'Encyclopédie* en le présentant comme inédit mais qu'elle ne fit que reprendre celui paru dans le *Dictionnaire philosophique* et dans *La Raison par alphabet* sans les modifications manuscrites ici apportées.

38 Ch. Paillard, « De la plume de Voltaire aux presses des Cramer », art. cit., p. 349-350.

39 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des Œuvres de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., notes (119)-(130), p. 286-287 ; voir aussi la note (62), p. 278.

40 Exemplaire BV3629, p. 161 : voir *BV*, p. 904.

faute d'une édition des auto-notes, il n'a cependant pu réaliser que Voltaire avait lui-même corrigé cette erreur⁴¹. De même, *Quelques petites hardiesses de Mr. Clair, à l'occasion d'un panégyrique*, publiées en 1773 à la suite d'une édition des *Loix de Minos*, établit la leçon « Ce sont des Loix de Dragon », nom propre que la main de Voltaire corrige en « Dracon » en rayant le *g* et en portant un *c* en interligne⁴². Ces corrections ne sont certes pas les plus intéressantes mais elles prouvent que, quoi qu'en ait dit Beuchot⁴³, Voltaire était plus soigné dans ses éditions et prêtait plus attention à la typographie qu'on ne l'a prétendu.

Les corrections matérielles sont plus essentielles. Nous en donnerons ici quatre exemples, correspondant à des *addenda* et *corrigenda* cohérentes dont Voltaire n'a cependant pas fait usage dans son corpus malgré le temps qu'il leur a consacré. Le premier est tiré de l'exemplaire des *Honnêtetés littéraires* déjà évoqué. Dans BV3629 ([Genève], 1767) est inséré un cahier imprimé de 4 pages participant du dispositif de l'auto-annotation. La XXI^e des *Honnêtetés* éditait une lettre d'Antoine Ignace Fez, libraire à Avignon, qui écrivit à Voltaire le 30 avril 1762 (et non « 1662 » comme indiqué à tort dans cette édition) pour proposer de lui céder moyennant « 3 000 » livres « 1 500 exempl[aires] » de la première édition des « *Erreurs de m^r. de Voltaire sur les faits historiques, dogmatiques, etc.* » par l'abbé Nonnotte⁴⁴. Fez exerçait une forme de chantage, en proposant de ne pas écouler ce livre qui deviendra plus connu sous le titre d'*Erreurs de Voltaire* moyennant le versement d'une somme conséquente. Voltaire lui répondit ironiquement le 17 mai 1762 (D10451) par une lettre qu'il ne lui a probablement pas adressée mais qu'il fit tirer à part à Genève et éditer dans le *Journal encyclopédique* du 15 juin. Il fit coller sa réponse dans son exemplaire particulier entre les pages 74 et 75 de BV3629 d'après l'édition qu'en donna Jean-Baptiste-René Robinet dans le recueil des *Lettres secrettes de Mr. De Voltaire* (Genève, 1765 [1764], p. 115-118). Le dispositif employé à cet effet suggère que Voltaire comptait rééditer *Les Honnêtetés littéraires* en y insérant la réponse à Fez. Il raye le titre de l'imprimé, « Lettre XIX », pour le remplacer par un titre approprié (« réponse de M. de voltaire » précédant la formule imprimée « Au sieur FEZ Libraire d'Avignon »). Les *Lettres secrettes* reproduisant la lettre D10451 sur 5 pages (p. 115-119), la quatrième page s'achève sur le début de la formule de politesse : « Je vous prie de lui faire ». N'ayant pas joint la page 119 au cahier,

41 Voir OCV, t. 63B, p. 64 et p. 166, ligne 171.

42 Exemplaire BV3677-1, p. 231.

43 Dans une lettre à Cayrol du 12 octobre 1826, Beuchot écrivait : « Les mauvaises leçons font le désespoir des éditeurs ; et aucun texte n'en est plus infesté que celui de Voltaire. » Le 19 octobre, il ajoutait : « Boileau n'était pas comme Voltaire négligé dans ses impressions. » Voir Ch. Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX^e siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », *Revue Voltaire*, n° 10 (2010), p. 121-143, ici p. 136.

44 D1043 : voir OCV, t. 63B, p. 115, lignes 760-774.

Voltaire complète la formule sous forme manuscrite en bas de la page 118 : « mes tendres complimens aussi bien / qu'à votre marchand d'encre. / signé voltaire ». Ce dispositif et le recours à des notes autographes semblent indiquer une volonté auctoriale d'amplifier *Les Honnêtetés littéraires*. On objectera peut-être que les auto-notes ne nous apprennent ici rien de nouveau, cette lettre ayant déjà été imprimée, sauf que l'on découvre ici l'apparente intention de modifier *Les Honnêtetés littéraires* en conséquence.

100 Les exemples suivants attestent également de corrections matérielles restées inédites. Une des plus étonnantes est celle du *Poème sur le désastre de Lisbonne* dont on connaît la conclusion. Si le scandale du mal inflige un cinglant démenti à l'optimisme, il ne doit pas pour autant nous incliner au pessimisme mais, pour reprendre un *hapax* voltairien, au « patientisme⁴⁵ », c'est-à-dire à une forme de *méliorisme* qui compte sur les progrès de l'humanité pour minorer les conséquences du mal. Prenant conseil auprès de divers correspondants, et notamment dans les milieux réformés qui constituaient son environnement helvétique à la fin de 1755 et au début de 1756, Voltaire avait mûrement réfléchi cette conclusion pour atténuer l'impression de désespoir que donnaient les premiers jets de son poème. Certaines de ses auto-notes contredisent cependant ce travail d'accommodation du *Poème* à la bien-pensance du public. La leçon finale imprimée, et constamment maintenue, est :

*Un jour tout sera bien, voilà notre espérance ;
Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion*⁴⁶.

Or dans un exemplaire de sa bibliothèque, Voltaire raye « voilà notre » et le second « voilà » avant de porter des additions en interligne pour corriger le *Poème* comme suit :

*Un jour tout sera bien, quelle frele espérance !
Tout est bien aujourd'hui, ciel quelle illusion*⁴⁷!

Il s'agit bien d'une « révision pessimiste » du *Poème*, comme l'avait noté George R. Havens, l'un des rares Occidentaux à avoir pu accéder à la bibliothèque de Voltaire dans la première moitié du xx^e siècle. Ce chercheur a cependant commis une erreur de lecture, établissant dans le second vers la leçon « c'est

45 Hapax voltairien dans une lettre à Élie Bertrand le « [20 janvier 1756] » selon Voltaire, *Correspondance*, éd. Theodore Besterman, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1978-1993, 13 vol., t. XIII, p. 532. Voir *id.*, *Un jeu de lettres. 1723-1778*, éd. N. Cronk, O. Ferret, F. Jacob, Ch. Mervaud et Ch. Paillard, Orléans, Paradigme, 2011, p. 132-137 pour le commentaire de ce concept.

46 *OCV*, t. 45A, p. 348, v. 219-220.

47 BV3717, p. 17 : modification non signalée dans les variantes des *OCV*.

qu'elle [*sic*] illusion⁴⁸». Faute d'avoir consulté l'exemplaire BV₃₇₁₇, les éditeurs contemporains de ce texte n'en signalent pas les auto-notes en variantes. S'appuyant sur la notice de Havens, ils se contentent d'indiquer dans leur introduction la modification du premier vers, avec une erreur, mais ils passent sous silence celle du second⁴⁹. BV₃₇₁₇ comporte une seconde modification relative à l'ultime vers du *Poème*. Là où la version imprimée s'achevait sur la forme affirmative « Mais il pouvait encore ajouter L'ESPERANCE », Voltaire raye le pronom *il* et le porte en interligne à la suite du verbe pour introduire une tournure interrogative de nature à conforter son tour pessimiste : « Mais pouvait-il encore ajouter L'ESPERANCE⁵⁰ ». Correction minimale pour une modification de sens radicale !

Un autre exemple est tiré de *Candide*. Dans ses notes sur l'édition de Kehl publiées simultanément en 1970 par Lyublinsky et Brown, Wagnière signale trois additions apportées par Voltaire à la plus célèbre de ses œuvres, sans pour autant en indiquer la source⁵¹. Chacune d'entre elles a été consignée au titre de variantes par René Pomeau, l'éditeur de ce roman dans les *Œuvres complètes de Voltaire*. Seule l'étude des auto-notes de la bibliothèque de Ferney permet d'en confirmer l'authenticité autant que d'en préciser l'origine. Elles trouvent leur source dans trois *marginalia* de la main de Wagnière figurant dans BV₃₄₆₄₋₁⁵². Il est donc une nouvelle fois établi que celui-ci avait conservé un relevé de ces auto-notes.

Le dernier exemple est tiré d'un exemplaire de la *Collection de lettres sur les miracles* (Neuchâtel [Genève], 1765, BV₃₅₁₃) riche de maintes additions dont l'abondance justifierait à elle seule une étude spécifique⁵³. Nous ne les éditerons pas dans la mesure où elles figurent en annexe de l'édition de cette œuvre anti-biblique dans les *Œuvres complètes*⁵⁴ et où Olivier Ferret a consacré une étude à ce phénomène, en soulignant l'importance que devrait revêtir la connaissance

48 George R. Havens, « Voltaire's pessimistic revision of his conclusion of the *Poème sur le désastre de Lisbonne* », *Modern Language Notes*, vol. XLIV, n° 8 (décembre 1929), p. 489-492, ici p. 492.

49 OCV, t. 45A, p. 284 : la leçon de l'imprimé est bien « voilà notre espérance » et non « voilà mon espérance ».

50 Contrairement à la leçon établie par Havens, le point d'interrogation ne figure pas dans l'auto-note.

51 A. Brown, « Wagnière comments on the Kehl edition, 1785 », art. cit., p. 67-68 ; V. S. Lyublinsky, *Novye teksty perepriski Voltera*, op. cit., p. 328-329.

52 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., notes (58)-(60), p. 277-278.

53 Elles ont été en partie étudiées par Edith Philips, « Some changes contemplated by Voltaire in his "Questions sur les Miracles" », art. cit., avec quelques erreurs. Il n'est pas exact de prétendre, comme l'a fait cet auteur, que « les changements [opérés par Voltaire] ne sont opérés que dans la *Première Lettre* » (« the changes are made only in the *Première Lettre* », p. 361).

54 Voir OCV, t. 600.

des auto-notes pour tout éditeur de Voltaire⁵⁵. Qu'il suffise de dire ici que cette auto-annotation propose des *corrigenda* et *addenda* substantielles, mûrement réfléchies, dont on pourra juger qu'elles renforcent l'efficacité polémique et stylistique du texte mais dont Voltaire n'a pas fait usage, pour des raisons *a priori* obscures. Faut-il croire qu'elles lui ont finalement déplu ? qu'il les a oubliées ? qu'il ne leur a pas donné suite faute de l'imminence d'une réédition autorisée de l'œuvre qu'elles modifient ou en raison d'obligations plus pressantes d'écriture ? À moins que, selon l'hypothèse défendue par Olivier Ferret, elles n'aient été conçues en vue d'un autre projet – en l'occurrence, celui des *Questions sur l'Encyclopédie* –, lui-même laissé sans suite. Quand bien même les auto-notes des *Honnêtetés littéraires*, du *Poème sur le désastre de Lisbonne*, de *Candide* ou des *Lettres sur les miracles* ne nous livrent aucun indice sur les raisons pour lesquelles Voltaire ne les a pas intégrées dans le dispositif de ses *Œuvres*, force est de reconnaître qu'elles fournissent de nombreuses précisions sur ses méthodes de travail autant que des variantes qu'il conviendrait de mettre en lumière.

102

Ajoutons enfin un cas particulier de figure, se rattachant au précédent : celui des auto-notes correctives difficiles à exploiter, voire à interpréter, le livre dans lequel elles figurent ayant été rogné, le plus souvent par un relieur, de sorte qu'elles ne nous sont accessibles que sous la forme de fragments, au moins pour celles d'entre elles qui sont inscrites dans les marges (par opposition à celles qui apparaissent en interligne). Le meilleur exemple est sans doute constitué par la *Diatribes du docteur Akakia* dans un exemplaire copieusement annoté par Voltaire (BV3 542). Il semble que ces *addenda* et *corrigenda* ne soient pas plus que les précédentes passées dans le corpus. Pour ne donner que quelques exemples de celles qui sont exploitables, l'auteur corrige en page 7 ces mots : « douze cents ducats de pension pour avoir parlé de Mathématique[s] & de Métaphysique, pour avoir disséqué deux crapauts [*sic*] & s'être fait peindre avec un bonnet fouré », etc., comme suit : « douze cents ducats de pension pour cultiver les Mathématique[s] ». Page 8, la formule « pour ceux qui ne sont connus dans le monde que par l'envie de se faire connaître » devient « pour ceux qui sont connus principalement par l'envie de se faire connaître ». Les pages 20-21 donnent à lire le texte suivant :

Nous conseillons au jeune Auteur, quand il procédera avec sa femme (s'il en a une) à l'œuvre de la génération de ne plus penser que l'enfant se forme dans l'utérus par le moyen de l'attraction ; et nous l'exhortons, s'il commet le péché de la chair, à ne pas envier le sort des colimaçons en amour, ni celui des crapauts, & à imiter moins le style de Fontenelle, etc.

55 Voir Olivier Ferret, « De *Questions* en *Questions*. Les remaniements manuscrits de la Première Lettre sur les miracles », ici même, p. 117-143.

Voltaire corrige le texte comme suit : « Nous conseillons au jeune Auteur de ne plus penser que l'enfant se forme dans l'uterus par le moyen de l'attraction ; nous sommes étonnez qu'il trouve dans les poissons une si grande délicatesse de sentiment mais pourquoi envier le sort des colimaçons en amour, et celui des crapaux, il », additions suivies de quatorze lignes rognées où l'on lit le mot *femme*, où l'on croit pouvoir deviner une occurrence supplémentaire du substantif *crapaud* («crap»), l'adjectif *pernicieux* («pern»), etc. Page 24, dans le paragraphe consacré à la prétendue germanophobie de Maupertuis, Voltaire ajoute une pointe fielleuse. Là où le paragraphe s'achevait sur « nous dirons à ce jeune homme que ce n'est pas lui qui a inventé la poudre », une auto-note le prolonge de la formule suivante : « et que c'est peut être à l'hommage [*mots rayés*] aux détriments / [du C]andidat, que les allemands ont inventé l'imprimerie »... Belle addition !

Qu'elles soient formelles ou matérielles, ces auto-notes correctives sont cohérentes. Un autre cas de figure est constitué par des notes incohérentes et qui n'étaient à ce titre pas susceptibles d'intégrer le corpus. Si l'exemple de *L'Écossaise* et des feuilles manuscrites collées dans un ouvrage imprimé prouvent que l'auto-annotation participe parfois d'un processus mûrement réfléchi, plusieurs auto-notes semblent au contraire écrites à la diable, conformément à la promptitude de Voltaire qui tenait parfois de la précipitation, comme le remarque Wagnière dans un des rares reproches qu'il lui ait jamais adressés⁵⁶. La récente édition de *L.A. B. C.* dans les *Ceuvres complètes* l'a montré. À la fin de 1777, Voltaire avait promis au libraire Panckoucke de réviser son œuvre imprimé en vue d'une ultime publication de ses *Ceuvres complètes*, celle-là même qui allait donner naissance à l'édition dite de Kehl. *L.A. B. C.* se présente sous la forme d'une discussion à bâtons rompus entre trois protagonistes, « A », qualifié de « vieux philosophe anglais » et de « membre du Parlement de la Grande-Bretagne », un certain « B » dont la nationalité n'est jamais spécifiée, et « C » dont on comprend qu'il est un seigneur méridional, français, espagnol ou italien. Or Voltaire propose en 1777 de qualifier « A » de « français » et « B » d'anglais, sans pour autant modifier le reste du texte en conséquence. Les éditeurs de Kehl n'ont pas retenu cette correction incohérente⁵⁷. Les ouvrages de la bibliothèque de Voltaire présentent nombre d'exemples similaires comme on peut en juger par l'exemplaire déjà signalé des *Honnêtetés littéraires*. La XXI^e Honnêteté substitue le pluriel au singulier dans le pronom personnel servant à interpeller Nonnotte. Le fait de rayer deux pronoms et d'ajouter quatre mots en interligne permet ainsi de transformer

56 Voir Ch. Paillard, « "Un dictionnaire vivant". Jean-Louis Wagnière témoin des pratiques de lecture et d'écriture de Voltaire », dans F. Bessire et F. Tilkin (dir.), *Voltaire et le livre*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2009, p. 257-270, ici p. 250-251.

57 Voir *OCV*, t. 65A, p. 183-184 et p. 178-179.

« Tu fais le savant, Nonnotte, tu dis à propos de théologie, que l'amiral Drake a découvert la terre d'Yesso⁵⁸ » en « Vous faites le savant, Nonnotte, vous dites », etc. Voltaire ajoute de surcroît au-dessus de ces auto-notes un titre : « 3^e sottise de nonotte sur l'amiral drake ». Mais ces modifications ne sont pas cohérentes pour au moins trois raisons : l'auto-annotateur ne généralise pas le recours au tutoiement, celui-ci n'est pas de rigueur dans les *Honnêtetés* pour s'adresser aux adversaires de Voltaire et le titre, « 3^e sottise », appelait à des titres antérieurs pour signaler la première et la deuxième ineptie de Nonnotte. Nous semblons ici nous trouver confrontés à des corrections écrites à la va-vite, au cours d'une lecture cursive ne participant pas d'un projet réfléchi de révision des *Œuvres*. Mais l'affaire est plus complexe qu'il n'y paraît. Si ces corrections sont incompatibles avec *Les Honnêtetés littéraires*, elles préparent apparemment les *Éclaircissements historiques à l'occasion d'un libelle calomnieux de l'Essai sur les mœurs* où Voltaire s'en prend une nouvelle fois à Nonnotte en reprenant et modifiant le texte *Les Honnêtetés littéraires*. Or la « Trente-troisième sottise de Nonnotte, sur l'amiral Drake » adopte la leçon « Vous faites le savant, Nonnotte, vous dites⁵⁹ », etc. Le statut de cette auto-note serait donc intermédiaire, se situant entre une remarque écrite à la hâte (il ne s'agit pas à proprement parler d'une correction dans la mesure où il eût fallu, par souci de cohérence, corriger l'ensemble de l'ouvrage par la systématisation du recours à la deuxième personne du pluriel) et une annotation corrective (l'annotation pose le jalon, semble-t-il, d'une réécriture approfondie qui n'est encore qu'en germes). Il reste que maintes auto-notes correctives n'ont porté aucun fruit éditorial, soit qu'elles aient été improvisées, soit qu'elles aient été oubliées, soit qu'elles n'aient finalement pas été retenues, soit enfin qu'elles aient péché par défaut de cohérence.

SOURCES MANUSCRITES INÉDITES

Par-delà les variantes inhérentes aux auto-notes, l'auto-annotation révèle des sources manuscrites inédites. Comptons tout d'abord sur les signets dont certains consistent dans des fragments de manuscrits recyclés pour les besoins de la cause. Le *Corpus des notes marginales* en offre de nombreux exemples. Il en va de même des auto-notes. Le tome I des *Pièces détachées, attribuées à divers hommes célèbres* d'un des exemplaires de l'édition dite « encadrée » conservé dans la bibliothèque de Voltaire comporte deux signets vierges au recto mais dont

58 BV3629, p. 96 : voir OCV, t. 63B, p. 128, ligne 1000.

59 Voir OCV, t. 27, p. 38, ligne 79.

le verso porte des extraits des comptes de Ferney de la main de Wagnière⁶⁰. Certaines auto-notes de BV3464-1 relèvent exactement de la même logique⁶¹. Il conviendrait cependant d'approfondir l'analyse en rappelant le phénomène de l'« hétéro-annotation », qui fait que certaines mentions manuscrites présentes dans les livres de la bibliothèque de Ferney ne proviennent ni de la main de Voltaire ni de celle de ses secrétaires. Nous avons signalé la série de remarques d'un auteur anonyme, érudit et visiblement bien disposé à l'égard de Voltaire, qui souhaitait corriger certaines de ses erreurs dans l'*Essai sur l'histoire universelle* : ces hétéro-notes ont été exploitées dans les éditions ultérieures de cette œuvre⁶². L'étude systématique des ouvrages de Voltaire conservés dans sa bibliothèque fait ainsi apparaître le concours que lui ont apporté diverses personnes qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier. Un grand nombre d'hétéro-notes provient du fonds Rieu, collection d'ouvrages de Voltaire conservée en bas de l'allée du château de Ferney (actuelle école Saint-Vincent) qui fut réunie à sa bibliothèque après sa mort. Par-delà les éditions séparées des livres de son ami, Rieu a constitué divers « pots-pourris » ou recueils factices de ses « rogatons » qui sont d'autant plus intéressants qu'ils intègrent de nombreux matériaux manuscrits. Le « pot pourri » portant la cote 9-53 comporte ainsi sept copies de lettres de la main de Rieu, trois en début de volume et quatre en fin⁶³, dont certaines ne sont pas signalées dans la notice consacrée par le Catalogue à ce recueil factice⁶⁴. Aucune de ces lettres n'a été connue de Theodore Besterman ni ne figure au nombre des manuscrits dont il s'est servi pour établir l'édition dite « définitive » de sa *Correspondance*. À dire vrai, ne surestimons pas la valeur de ces autographes ; s'ils comportent de nombreuses variantes, ils semblent avoir été réalisés sur la base d'éditions de lettres de Voltaire ou de ses correspondants dans tel ou tel périodique. Mais d'autres ouvrages de la collection Rieu réservent des surprises. L'exemplaire des *Contes de Guillaume Vadé* figurant dans une édition des *Œuvres* de Voltaire

60 Voir BV3472-1 : il s'agit du tome 38 de la collection (et non du tome 40 comme indiqué à tort dans BV, p. 872). Les signets sont respectivement insérés entre les pages 190-191 et 302-303. Déchiré, le premier est difficilement exploitable. Le second porte les mentions suivantes : « Dès le 30 X^{bre}. jusqu'au 3^e fev: le boucher a fourni / 860^H [livres] ½ à 6^s [sols] 258£3^s. / p[ou]r entrées.... 38£6^s. / p[ou]r 62^H. ½ graisse p[ou]r friture.... 49£1^s. » Suit le total partiellement déchiré, et donc illisible. Nous n'avons pu retrouver ces montants dans Theodore Besterman, *Voltaire's Household Accounts 1760-1778*, Genève/New York, Institut et Musée Voltaire/The Pierpont Morgan Library, 1968.

61 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., notes (20) et (25), p. 272.

62 Voir OCV, t. 27, p. 405-422.

63 Les trois premières lettres sont de Bigex à l'abbé Foucher, 30 avril 1769 (D15616), la réponse de cet abbé, 17 juin 1769 (D15692) et la lettre de Voltaire à Dupont de Nemours, 7 juin 1769 (D15679). Les quatre suivantes sont celle de la marquise d'Antremont à Voltaire, 4 février 1768 (D14724), la réponse de Voltaire du 20 février (D14767), une lettre de Voltaire à Marin (D15733) et une autre de Voltaire à Dupont de Nemours, 16 juillet 1770 (D16525).

64 Voir BV, p. 1004.

comporte un grand nombre de corrections orthographiques et typographiques qui semblent indiquer que Rieu a contribué à la relecture des épreuves de son prestigieux ami⁶⁵. L'édition de ce recueil eût pu utilement faire son miel de l'étude de cet exemplaire.

LES AUTO-NOTES ATTRIBUTIVES OU DÉNÉGATIVES

106

Une mention particulière doit être réservée au type d'auto-annotation par lequel l'auteur attribue, à tort ou à raison, un texte édité dans ses *Œuvres* à un autre que lui-même. Ces notes peuvent être en certains cas véridiques. Une précédente étude a montré que dans BV3464-1, BV3464-2, ainsi que dans les exemplaires Keate et Balleidier, Voltaire désigne à juste titre Frédéric II comme l'auteur de l'« Avant-propos » de *La Henriade*⁶⁶. On sait de même que l'un des ennemis jurés de Voltaire, La Beaumelle, avait donné une édition non autorisée du *Siècle de Louis XIV* accommodée de notes de son cru qui dénigraient son style et, peut-être pire encore, qui tendaient à le discréditer auprès de la cour de Versailles. L'exemplaire de cette édition conservé dans la bibliothèque de Voltaire comporte une auto-note attributive de sa main portée sur la page de faux-titre : « Cette édition est d'un miserable / nommé la beaumelle chassé de geneve / et de Copenhague, et qui etant retourné / a paris fut enfermé a bissetre⁶⁷ pour / cette meme édition qu'il a remplie / des calomnies les plus atroces et les / plus ridicules⁶⁸ ».

Ces deux attributions sont bien authentiques. Mais, le plus souvent, ce type d'auto-annotation relève d'une dénégation mensongère par laquelle Voltaire cherche à se disculper de la responsabilité d'une de ses œuvres licencieuses ou impies. Nous avons déjà évoqué *Saül*. La page de titre de trois exemplaires est marginée pour attribuer cette farce anti-chrétienne dans un cas au pasteur Vernet et, dans deux autres cas, à William Hewett (« Hutte » ou « Huet »), libre-penseur anglais qui avait rendu visite à Voltaire aux Délices et auquel il attribuera également *L'A. B. C*⁶⁹. À ces trois exemplaires étudiés en 2013, il convient d'en ajouter un quatrième, conservé à Saint-Petersbourg. Le 9^e volume de l'édition encadrée comporte un exemplaire de *Saül*, spécialement réédité pour être intégré, avec une pagination particulière, à la suite de ce « Supplément » au théâtre⁷⁰. L'auto-annotation diffère des précédentes en ce que Voltaire avait

65 Voir BV3464-3 et BV, p. 865.

66 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., note (2), p. 269.

67 Comprendre la prison de Bicêtre, moins honorable pour les détenus que celle de la Bastille...

68 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Francfort, 1753, 3 vol. (BV3786).

69 Sur l'attribution de *L'A. B. C.*, voir OCV, t. 65A, p. 172-174.

70 BV3472-1, W75G, t. 9, p. 407.

commencé par griffonner quelques mots sur la page de titre avant de les rayer. Au verso est imprimé le paragraphe suivant :

Quoique cette traduction ait été attribuée à Mr. de⁷¹, nous savons qu'elle n'est pas de lui : cependant, pour répondre à l'empressement du public, nous croyons devoir l'insérer ici, comme elle l'a été dans un si grand nombre d'éditions de ce même Recueil.

La dénégation imprimée lui semblant apparemment trop peu explicite, Voltaire raye intégralement le paragraphe pour placer, au-dessus, la note suivante : « m^f. huet membre du parlement ». Il prolonge cette phrase en bas de page : « d'angleterre était petit neveu / de m^f. huet eveque d'avranche. Les / anglais au lieu de huet avec un / e ouvert prononcent hut. ce fut / lui qui en 1728 composa le petit / livre tres curieux the man / after⁷² ».

La multiplicité des attributions de *Saül* et leur caractère autographe donnent à penser que ce jeu littéraire en forme de mascarade n'a pas été sans inspirer à Voltaire une certaine jubilation. Le tome 8 du même exemplaire de l'édition encadrée éditée *Socrate*. Sur la page de faux-titre, à la suite de la mention « Traduit de l'Anglais de feu M. THOMPSON », Voltaire ajoute « par feu mr. fatema, comme on sait ». L'exemple est significatif : la dénégation imprimée de l'ouvrage est renforcée par une dénégation manuscrite. Elle vise à renforcer la crédibilité de l'attribution fictive par la mention d'un traducteur également fictif, pour lui donner plus de poids et accréditer l'histoire imaginaire de cet ouvrage.

Dans certains cas, les hésitations de Voltaire quant à l'auteur putatif de tel ou tel rogaton tendent à infirmer sa stratégie de dénégation. Sous le titre d'une édition de la *Lettre de M. de Voltaire au Docteur Jean-Jacques Pansophe*, pamphlet anti-rousseauiste, Voltaire écrit : « le docteur pansophe / est du S^r borde de lyon ». Mais, sur la première page, il inscrit : « Elle est de l'abbé Coyer », avant de rayer ces deux derniers mots. Il ajoute à la suite : « elle est / de borde : académicien / de lyon » (BV 3 5 59). L'abbé Gabriel-François Coyer et Charles Bordes étaient des correspondants de Voltaire, Bordes ayant en outre été son ami : il l'avait reçu à l'Académie de Lyon et partageait sa détestation de Rousseau. Ces attributions contradictoires trouvent leur écho dans la *Correspondance*, parallèle qui justifie le concept de « note ostensible ». Dès le 20 novembre 1766, Voltaire s'adressait aux

71 Comprendre : Voltaire.

72 Auto-note inachevée pour une raison inconnue (interruption d'un visiteur?). Il convient de la compléter comme suit : *The History of the Man after God's own Heart*, ouvrage anonyme, que Voltaire croyait être l'œuvre de Hewett, paru à Londres en 1761 et traduit en français en 1765 par le cercle du baron d'Holbach. Voltaire appréciait cet ouvrage de la libre-pensée déiste qui critiquait le personnage de David : voir l'article « David » des *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, t. 40, p. 348-353. À noter que ce quatrième exemplaire de *Saül* comporte des additions substantielles que nous présenterons prochainement.

d'Argental pour imputer la *Lettre* à Coyer tout en laissant à entendre qu'il en était l'auteur : « Si je l'avais écrite je serais bien loin de la désavouer, elle est digne des *Provinciales* » (D13680). Il renouvela ses démentis dans des lettres à Lacombe du même jour (D13681), à Damilaville et à la marquise du Deffand le lendemain (D13683 et D13684). Le 24 novembre, il écrivait de nouveau à Damilaville : « J'espère qu'enfin l'abbé Coyer rendra gloire à la vérité » (D13687). La même attribution figure dans la lettre à D'Alembert du 29 novembre (D13698). Dans une lettre à Bordes, Voltaire change cependant son fusil d'épaule : « Je voudrais bien avoir fait encore la lettre au Docteur Pansophe. On m'avait mandé qu'elle était de l'abbé Coyer ; mais on dit actuellement qu'elle est de vous, et je le crois, parce qu'elle est charmante » (D13699)⁷³. Charles Bordes lui ayant répondu le 9 décembre que cette lettre « [l]ui est absolument inconnue » (D13721), Voltaire lui répondit le 15 décembre :

108

L'abbé Coyer me jure qu'il n'est point l'auteur de la *Lettre à Pansophe*, c'est donc vous qui l'êtes ? Vous dites que ce n'est point vous, c'est donc l'abbé Coyer. Il n'y a certainement que l'un de vous deux qui puisse l'avoir écrite. Le troisième n'existe pas. De plus, vous étiez tous deux à Londres à peu près dans le même temps que cette lettre parut ; il n'y a que vous deux qui puissiez connaître les Anglais dont on trouve les noms dans cette pièce. Le style en est parfaitement conforme à la profession de foi très plaisante que vous fîtes il y a quelques années entre les mains de Jean-Jacques. (D13744)

La correspondance de 1766 manifeste ainsi les mêmes tergiversations que les auto-notes de BV3559 quant à la fallacieuse attribution de ce pamphlet voltairien. Ce parallèle témoigne que les auto-notes attributives jouent un rôle identique à celui de certaines lettres ostensibles : de toute évidence, elles ne présentent pas de caractère purement privé mais devaient servir à appuyer les dénégations de Voltaire auprès de ses visiteurs de Ferney. *Saül* et la *Lettre à Pansophe* offrent ainsi la preuve qu'il arrivait à Voltaire d'hésiter quant aux noms des personnes auxquelles il souhaitait attribuer ses rogatons, attitude qui n'était peut-être pas de nature à crédibiliser ses dires.

Voltaire peut cependant faire preuve de plus de constance et de cohérence dans ses auto-notes dénégatives. Notre précédente étude a montré comment il attribuait la paternité du *Préservatif* à l'abbé de La Marre, son assistant littéraire à l'époque de Cirey dans les exemplaires BV3464-1, Keate et Balleidier, le premier de ces livres ajoutant en outre une note et un signet pour contester

⁷³ Voir Henri Gouhier, *Rousseau et Voltaire. Portraits dans deux miroirs*, Paris, Vrin, 1983, p. 292-294.

catégoriquement toute relation avec cet ouvrage⁷⁴. Le fait que l'abbé de La Marre était mort jeune, en 1742, et qu'il ne pouvait plus démentir les dires du patriarche de Ferney n'était sans doute pas pour déplaire à celui-ci. Là encore, ces auto-notes trouvent leur parallèle dans des lettres ostensibles de Voltaire à ses éditeurs, Panckoucke (29 septembre 1769) et Cramer (31 mars 1770)⁷⁵. En certains cas, la dénégation de Voltaire est plus vague et générale, s'appliquant à divers de ses ouvrages à la fois, sans s'accompagner de la désignation d'un auteur présumé. Tel est notamment le cas d'une note placée au début du premier des trois volumes des *Pièces détachées, attribuées à divers hommes célèbres* de l'édition encadrée. Ces tomes contiennent des pièces « dangereuses », comme *Dieu et les hommes*, le *Préservatif*, *L'Examen important de milord Bolingbroke*, etc. : « Le libraire qui a compilé / cette indigne édition n'a rempli ces trois volumes que / d'ouvrages qui ne sont pas dignes / de moy. [signé] Voltaire 2 janvier 1776⁷⁶ ». Signalons au passage que nous nous trouvons ici en présence d'un cas assez rare, celui d'une note datée, acte quasiment notarié visant à conférer une certaine solennité à la déclaration manuscrite. Dans un registre analogue au précédent, la page de faux-titre de la *Collection des lettres sur les miracles* déjà évoquée (BV3513) porte une note de la main de Voltaire : « Ce livre n'est qu'une plaisanterie / ala quelle deux ou trois gens / de lettres se sont amusez / [signé] v ».

Deux conclusions se dégagent de ces exemples. La première tient à la complémentarité de la « plume » et du « plomb », pour reprendre le titre d'un ouvrage de François Moureau. L'auto-annotation modifie le statut d'un texte sorti de presse, en l'occurrence pour le faire passer de l'anonymat à l'attribution, que celle-ci soit authentique ou fictive. Les *marginalia* pallient ainsi certaines des carences de l'édition, la voie manuscrite apportant à l'imprimé des précisions qui ne pouvaient être mises sous presse. Si l'anonymat de Frédéric II était levé depuis longtemps dans les cercles littéraires, ce puissant monarque ne souhaitait pas se voir attribuer publiquement la paternité d'un poème dédié à la gloire du fondateur de la dynastie des Bourbons, à laquelle il s'opposait sur la scène européenne. Voltaire ne pouvait donc publier une telle précision qui, de fait, fut mise en lumière par l'édition de Kehl, première édition posthume des *Œuvres complètes*. D'autre part, il souhaitait voir réédités tous les textes dont

74 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., notes (63)-(65), p. 278-279.

75 D15929 et D16267, respectivement. Mme du Châtelet est peut-être à l'origine de la stratégie consistant à attribuer à La Marre divers pamphlets : voir sa lettre à d'Argental (fin janvier 1739 [D1838]). Mais Voltaire semble avoir pris l'initiative de la campagne lors de la diffusion de *L'Envieux* (voir D1678, D1744 et D1746).

76 BV3472-2, t. 38, page blanche au début du livre. Contrairement à ce qui est indiqué dans BV, p. 372, il s'agit du tome 38 de la collection, et non du tome « 40 » ; la note de Voltaire porte le millésime de « 1776 » et non « 1775 ».

il n'endossait pas publiquement la paternité pour diverses raisons : visant un homme de lettres, le *Préservatif* n'était pas le plus digne de ses textes ; certains des familiers de Ferney étaient aussi des amis de Rousseau et lui tenaient rigueur de son acharnement contre « Jean-Jacques » ; et, en ce qui concerne la dénégation des trois volumes des *Pièces détachées*, l'édition encadrée parut en 1775 après la mort de Louis XV qui laissait espérer au patriarche un retour à Paris, ce qui supposait qu'il lisse au maximum son image en se détachant dans la mesure du possible de tout soupçon d'impiété. L'attribution imprimée de ces textes à d'autres auteurs, ou même la simple dénégation, était exclue, devant logiquement entraîner leur retrait du corpus. La seule issue à ce dilemme passait par le recours à l'écriture manuscrite, la *Correspondance* et les auto-notes permettant à l'auteur de marquer une salutaire distance à l'égard de certaines de ses *Œuvres*. Ainsi donc, si le caractère public de toute impression impose des limites à la liberté de l'auteur, le caractère semi-public de l'écriture marginale lui donne le loisir de retrouver sa souveraineté auprès d'un public privilégié mais restreint.

110

La seconde conclusion est que ces auto-notes attributives ne rimeraient à rien si elles étaient purement privées : elles ont pour destination d'être communiquées au cercle des amis et des relations de l'auteur. Les auto-notes n'étaient pas destinées à rester confinées dans l'intimité du cabinet de l'auteur mais à circuler dans son entourage ou, à tout le moins, à lui servir de témoins – et parfois même de faux témoignages – auprès de ses visiteurs.

L'AUTO-ANNOTATION DE COMMENTAIRE

Il est un autre biais par lequel l'auto-annotation peut modifier le statut du texte imprimé. Elle sert dans certains cas à l'auteur à commenter un passage, à en préciser le sens ou le contexte de rédaction. L'examen de BV3464-1 nous en a donné plusieurs exemples : il s'agit pour Voltaire tantôt d'explicitier une anagramme (celle de La Beaumelle), de faire sa cour auprès de Catherine II en minorant une critique de la Russie présente dans l'*Histoire de Charles XII*, ou de dénoncer un plagiat dont il a été la victime⁷⁷. Sous le titre de la page de faux-titre d'une édition de *L'Examen important de milord Bolingbroke*, il écrit : « ouvrage dangereux⁷⁸ » pour avertir le lecteur de l'impiété d'un écrit qui ne devrait

77 Voir Ch. Paillard et A. Zlatopolskaya, « L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760 », art. cit., notes (62), (69) et (71), p. 278-280.

78 Voltaire, *L'Examen important de milord Bolingbroke*, [Genève], 1767 (BV3594-2), et BV, p. 897, qui mentionne cette note marginale. Seize livres de la bibliothèque de Voltaire portent cette mention autographe, « livre dangereux » : voir Larissa Albina, « Les notes de Voltaire en marge des livres de sa bibliothèque personnelle », *Revue Voltaire*, n° 3 (2003), p. 7-18, ici p. 8, dont le présent ouvrage, deux exemplaires du *Dîner du comte de Boulainvilliers* (BV3548-1 et BV3458-3) et deux recueils de pièces irréligieuses édités par Voltaire (BV3748 et BV3750).

pas être mis entre toutes les mains. *A contrario*, nous avons vu que Voltaire qualifie de « plaisanterie » la *Collection des lettres sur les miracles*, comme pour en amoindrir la virulence anti-biblique. En certains cas, il porte un jugement sur la valeur littéraire de certains des écrits parus sous son nom. Éloigné de la capitale, il comptait sur la protection du comte d'Argental pour soutenir les représentations de ses pièces de théâtre sur la place parisienne. Mais cette protection avait un coût : d'Argental suggérait à l'auteur de rapetasser des scènes, voire des actes, quand il n'interpolait pas des vers de son propre cru. Dans ses remarques sur l'édition de Kehl, Wagnière signale que Voltaire avait marginé *Olympie* pour dénoncer les interventions de d'Argental⁷⁹. Le secrétaire disposait là encore d'un relevé d'auto-notes puisque la bibliothèque de Saint-Petersbourg conserve un exemplaire d'*Olympie* dans lequel la main de Voltaire a rageusement annoté six vers : « vers detestables que m^r / d'argental s'est complu a / inserer dans ma piece⁸⁰ ». On a déjà évoqué l'édition en trois volumes du *Siècle de Louis XIV* donnée par La Beaumelle en 1753. Voltaire y introduit un signet annoté de sa main : « insolence / contre louis / 14, et contre / louis 15⁸¹ ». Comme ce signet semble malheureusement déplacé, il n'est pas aisé de savoir laquelle des notes éditoriales de La Beaumelle Voltaire visait explicitement. En certains cas, le commentaire précise le statut de l'œuvre ou la place qu'elle doit occuper dans les *Œuvres complètes*. Tel est le cas d'une auto-note apparaissant au bas de la table des matières du « Tome neuvième & dernier du Théâtre » où figure l'édition de *Saül* déjà évoquée : « Saül / cette piece doit etre mise / ala fin des pieces de societé / attribuées a l'auteur⁸² ». Peut-être destinée aux futurs éditeurs, une telle note précise le statut de cette pièce violemment anti-biblique dans l'esprit de Voltaire : pour ne pas la mettre en avant, il affirmait la nécessité de la placer « à la fin » non pas même de son théâtre mais de celui qui lui était *attribué*, nuance significative. On a longtemps cru que *Saül* n'avait jamais été représenté ; une auto-note déjà éditée prétend le contraire en affirmant qu'elle l'a été sur la scène d'un « grand prince » et apporte même des précisions sur sa mise en scène, ce qui est une autre forme de commentaire⁸³. La note que l'on vient de présenter crédibilise cette affirmation en rattachant cette œuvre au genre des « pièces de société ». L'auto-annotation de commentaire peut de même préciser la datation d'une pièce.

79 Voir A. Brown, « Wagnière comments on the Kehl edition, 1785 », art. cit., p. 48, et V. S. Lyublinsky, *Novye teksty perepriski Voltera, op. cit.*, p. 315.

80 Voir BV3698. Il s'agit de l'édition des *Œuvres de théâtre de M. de Voltaire* donnée en 5 volumes à Paris, chez Duchesne, 1764, t. V, p. 19. Ce sont six vers de l'acte I, scène 3, édités en variantes de *OCV*, t. 52, p. 274, v. 226-230, qui ne cite cependant pas cette anecdote ni n'édite cette auto-note. Voltaire réproouve bien six vers, et non « cinq » comme l'écrit Wagnière.

81 BV3786, t. I, p. 4-5.

82 BV 3472-1, W756, t. 9, p. 407.

83 Voir Ch. Paillard, « Marginalia de Voltaire sur trois exemplaires de *Saül* », art. cit.

La page de faux-titre de *Socrate* dans l'exemplaire de l'édition encadrée évoqué plus haut porte, sous le sous-titre « Ouvrage dramatique », l'auto-note : « joué en société en 1769 » (BV3472-1, t. 8). Dans le même volume, Voltaire porte en dessous du faux-titre de « *Charlot, ou la comtesse de Givry*, Pièce dramatique » la mention « jouée en société / a la campagne » et en dessous du faux-titre de « *Le Dépositaire*, Comédie », la mention « de société / jouée a la campagne / en 1767 », le dernier chiffre du millésime surchargeant un « 8 ».

Un exemple de commentaire conséquent de son œuvre par l'auteur est offert par l'annotation des *Lois de Minos* dans l'édition de la *Collection complète* donnée à Lausanne par Gabriel Grasset entre 1770 et 1774. Voltaire avait accommodé cette tragédie qui ne connut pas le succès escompté d'une série de notes imprimées destinées à la valoriser autant qu'à procurer au public une clé de lecture. Après la mention « FIN DES NOTES », il rédigea une longue auto-note destinée à présenter l'intention de cette œuvre :

112

ajoutons a ces notes que la tragédie / des loix de minos fut composée dans un tems / ou le roi de pologne Stanislas august ponia / toski venait detre assassiné⁸⁴ par des gens / qui se disaient patriotes, et qui avaient fai [sic] / vœu devant une statue miraculeuse de la / vierge mere de dieux [sic] d'assassiner leur / roi. C'était encor précisément dans ce temps / la que le Roi de Suede Gustave 3 venait / de détruire lanarchie suedoise et que / le Roi Stanislas auguste était opprime [sic] / par l'anarchie et la superstition polaque. / Superstition bien sauvage et bien / feroce mais moins execrable apres / tout que fut celle des / welches du temps de / henri 4 de henri 3 et / charles 9⁸⁵.

On ne saurait assez souligner la portée apologétique de cette auto-note de commentaire. *Les Lois de Minos* constituent sans doute la tragédie la plus politique du répertoire voltairien, faisant l'apologie du pouvoir « suprême », mais non « arbitraire⁸⁶ », du roi contre les prétentions despotiques du clergé, de la haute noblesse et des parlements. Comme l'indique cette auto-note, Voltaire avait bien le souhait de soutenir dans cette pièce le roi Stanislas II, en proie au *liberum veto* des nobles polonais, ainsi que la révolution royale conduite en Suède par le roi Gustave III. Il reste que le public parisien interpréta surtout cette tragédie comme une défense de Louis XV et de la monarchie française contre les parlements frondeurs dissous par Maupeou en 1771⁸⁷. Telle fut l'interprétation

⁸⁴ Allusion à l'agression perpétrée contre le roi de Pologne le 3 novembre 1771. Rappelons qu'au XVIII^e siècle, le verbe *assassiner* peut vouloir dire, par-delà son sens évident et premier, « [o]ltrager, excéder de coups en trahison » (*Dictionnaire de l'Académie française*, éd. 1762).

⁸⁵ BV3466-2, t. 40, p. 272-273. L'éditeur contemporain ne fait pas mention de cette note dans *OCV*, t. 73, p. 55-69.

⁸⁶ Distinction établie par Voltaire dans ses notes imprimées : voir *OCV*, t. 73, p. 191.

⁸⁷ Voir *VST*, t. II, p. 401.

qu'en donna Condorcet dans une lettre à Turgot : « On va bientôt jouer les *Lois de Minos* ; c'est, dit-on, l'apologie de M. le chancelier. Il est vrai que Minos chasse des hypocrites et des fanatiques qui faisaient des sacrifices de sang humain, et que les gens chassés par M. de Maupeou ont bien quelque chose d'approchant à se reprocher⁸⁸. » Telle fut également l'interprétation de D'Alembert : « Je crains d'ailleurs que les amateurs de l'ancien parlement, qui ne valait pourtant guère mieux que le moderne, ne trouvent dans cette pièce dès le premier acte, et même dans les premiers vers, des choses qui leur déplairont, et que l'auteur, en se mettant à la merci des sots, ne les ait pas assez ménagés⁸⁹. » Or Voltaire s'attacha à contester cette interprétation, probablement parce qu'il souhaitait éviter de voir la pièce censurée et parce qu'il craignait de s'aliéner la frange du public favorable à l'agitation parlementaire : « Le procureur général, qui a la Librairie dans son département, crut sur le titre et sur la dédicace à un ancien conseiller, que c'était une satire des nouveaux parlements et des prêtres, mais s'il y a quelque allusion dans cette pièce, c'est manifestement sur le roi de Pologne qu'elle tombe⁹⁰. » L'auto-note ne vise-t-elle pas précisément à accréditer cette interprétation en justifiant la tragédie de toute prise de parti dans les affaires françaises ?

La ligne de partage entre les auto-annotations de commentaire et de correction est parfois difficile à tracer. La bibliothèque de Voltaire comporte une traduction anglaise du *Dictionnaire philosophique* agrémentée de notes éditoriales revêtant souvent un caractère apologétique au sens religieux du terme. L'article « Angels » traduit assez fidèlement un passage relatif à la chute des anges dans lequel Voltaire écrit : « *Yet this fundamental tradition to be found only in the apocryphal book of Noah*⁹¹ », etc. L'éditeur écrit en bas de page que l'auteur « *is certainly mistaken when he says it is only to be found in the apocryphal book of Noah*⁹² », en renvoyant à la Seconde Épître de Pierre (II, 4) et à l'Épître de Jude, verset 6. Dans le passage susmentionné, Voltaire raye le nom de « Noah » pour porter en note : « *Enock / and in / some / espistles / attributed / to jude / and peter*⁹³ ». Comment interpréter cette auto-note ? S'agit-il d'un travail préparatoire à une future correction de l'article ? Ce n'est pas exclu mais l'on sait que l'article « Ange » des *Questions sur*

88 Condorcet à Turgot, 22 novembre 1772, dans *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, 1770-1779*, éd. C. Henry, Paris, s. n., 1883, p. 107.

89 D'Alembert à Voltaire, 9 janvier 1773 (D18127).

90 Voltaire au duc de Richelieu, 25 mai 1772 (D17753).

91 Traduction : « Cependant cette tradition fondamentale ne se trouve que dans le livre apocryphe de Noé » (voir *OCV*, t. 35, p. 340 et la variante de la ligne 52). À noter pour l'intelligence de ce qui suit que le livre de Noé, pseudépigraphe vétérotestamentaire, n'est connu que par les citations qu'en fait un autre pseudépigraphe, le livre d'Enoch.

92 Texte original : l'auteur « se trompe assurément quand il prétend qu'elle ne se trouve que dans le livre apocryphe d'Enoch ».

93 « Enoch et dans certaines Épîtres attribuées à Pierre et à Jude ». Voltaire, *The Philosophical Dictionary for the Pocket...*, London, Thomas Brown, 1765, p. 7, note (E) pour la note de l'éditeur et l'auto-note de Voltaire (BV3713).

l'Encyclopédie, pour partie repris du *Dictionnaire philosophique*, ne renvoie pas à ces versets bibliques⁹⁴. Ou s'agit-il simplement de commenter l'imprimé par des moyens manuscrits afin de ne pas laisser à l'éditeur anglais du *Dictionnaire* la primeur de ces précisions ? Il est difficile de répondre à cette question, ce qui est un nouvel indice de la complexité de l'auto-annotation.

L'AUTO-ANNOTATION MNÉMOTECHNIQUE

114

Une fonction évidente de l'auto-annotation, d'ailleurs commune avec certaines notes marginales, est de garder en mémoire certains passages, de signaler une note en marge ou les subdivisions d'un imprimé par le recours à un signet. Nous avons pu le constater : maints « sinets » (substantif qu'emploie Voltaire pour désigner les « signets ») de Voltaire remplissent le rôle que jouent les marque-pages des lecteurs contemporains. Ils indiquent la dernière page lue ou, dans le cas du patriarche, le début ou la fin d'un acte ou d'une scène d'une pièce de théâtre. Dans les difficultés méthodologiques relatives aux signets, nous avons signalé que Voltaire avait marqué un passage de Saint-Évremond relatif au théâtre français, très probablement pour le réemployer, même s'il ne l'a pas fait, peut-être parce que le signet avait été déplacé. En certains cas, il place dans ses livres des notes ou des signets pour garder la trace d'un fait qui aurait pu lui servir par la suite à amplifier un passage, sans cependant qu'il l'ait toujours fait. Il ne s'agit pas *stricto sensu* d'une correction, le texte n'étant pas élaboré ni destiné à être édité tel quel, mais plutôt du jalon d'une correction ou d'une addition futures. Deux exemples s'imposent à l'esprit. Le tome 3 de *l'Essai sur les mœurs* dans l'édition encadrée comporte un papier, de la main de Voltaire, collé sur la première page : « états généraux / Ce nest qu'en / France que le / clergé fut un / ordre apart / chatelus⁹⁵ ». Ce dernier nom renvoie probablement à François Jean de Chastellux, dont Voltaire prisait *De la félicité publique*, mais la note est difficile à interpréter. Malgré nos recherches, nous n'avons pu identifier de lieu où cet auteur aurait écrit que le premier état de l'Ancien Régime fut constitué comme « un ordre à part » dans le seul royaume de France. Il semble néanmoins que Voltaire ait ici voulu garder en mémoire une donnée factuelle afin de l'insérer dans une éventuelle réédition de *l'Essai sur les mœurs*. Le tome II des *Annales de l'Empire* dans l'édition Jean Henri Decker (Bâle, [1754], BV3485) intègre de même un signet de la main de Bigex entre les pages 188 et 189, dans la section intitulée « Charles Quint » et consacrée à l'année « 1539 » : « L'an 1539 / Luther accorde / deux femmes / au Landgrave / de Hesse ». Peut-être Voltaire

⁹⁴ Voir OCV, t. 38, p. 371-375.

⁹⁵ BV3472 ; voir BV, p. 372.

avait-il trouvé cette anecdote dans Bossuet ou dans Bayle ; elle sera reprise dans l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert⁹⁶. Voltaire l'avait mentionnée dans les pages des *Annales de l'Empire* consacrées à l'année « 1540 » (p. 190), ainsi que dans l'article « Femme » des *Questions sur l'Encyclopédie* où il indique le bon millésime (1539, donc)⁹⁷. Il semble ici avoir voulu conserver dans sa bibliothèque une précision chronologique destinée à une réédition de cette œuvre historique autant, peut-être, que se souvenir d'une histoire piquante susceptible d'être réutilisée.

Il serait présomptueux de prétendre que cette enquête soit définitive : elle revêt un caractère préliminaire, ne serait-ce parce que l'échantillon sur lequel elle s'appuie est restreint au regard de l'immense masse des auto-notes. On se consolera en pensant qu'il en va peut-être de même des notes marginales : leur édition n'est pas achevée et nous réserve probablement de nouvelles surprises. Nous espérons cependant avoir établi, à grand renfort d'inédits, que l'auto-annotation est loin de former un bloc qui soit monolithique et simple à interpréter. Multiplicité des supports, des scripteurs, des fréquences et des fonctions ; annotation spontanée ou réfléchie ; ponctuelle ou sérielle ; immédiate ou impliquant la médiation d'un secrétaire ; d'ordre plutôt privé ou présentant un caractère ostensible ; *a priori* (préparant la révision de l'œuvre imprimé), *simultanée* (contemporaine de celle-ci) ou *a posteriori* (enregistrant des corrections déjà publiées) ; cohérente ou incohérente ; restée sans suite éditoriale ou intégrée au corpus – longue est la liste des précautions méthodologiques requises pour l'interprétation du corpus des *marginalia* en général, et des auto-notes en particulier. Pour autant, le point essentiel réside dans la typologie fonctionnelle, discriminant les auto-notes correctives, attributives, mnémotechniques ou de commentaire. Strictes dans leur principe, ces distinctions doivent cependant être maniées avec souplesse tant leur application s'avère en certains cas délicate et tant certaines notes participent, par leur richesse, de types différents. Comme nous l'avons vu, la note introduisant la *Collection de lettres sur les miracles* relève à la fois de l'attribution (« deux ou trois gens de lettres ») et du commentaire (« plaisanterie ») ; les annotations dont au moins cinq exemplaires de *Saül* sont chargés relèvent du même cas de figure, attribuant cette farce à des auteurs fictifs (Vernet, Hewett), la commentant (présentation de didascalies, mention d'une représentation), lui apportant des additions, en corrigeant l'orthographe ou le style, etc. Il reste que le principe

96 Pierre Bayle, article « Luther », dans *Dictionnaire historique et critique*, 3^e éd., Rotterdam, 1715, t. III, p. 855, note O ; Jacques Bénigne Bossuet, *Histoire des variations des Églises protestantes*, Paris, Vve de Sebastien Mabre-Cramoisy, 1688, t. I, p. 351-352 ; Antoine-Gaspard Boucher d'Argis, art. « Polygamie », *Encyclopédie*, t. XII, p. 938 (Neuchâtel).

97 OCV, t. 41, p. 354-355.

de la typologie semble devoir être maintenu. Il contribue à appréhender, en la simplifiant, la complexité de ce genre très particulier d'écriture qu'est l'auto-annotation. Les auto-notes correctives sont de plusieurs ordres : corrections formelles ou matérielles, restreintes ou approfondies, s'accompagnant ou non d'additions, cohérentes et passées ou non dans le corpus, ou incohérentes et restées sans fruit, destinées à être éditées ou conçues pour rester seulement manuscrites, là encore les possibilités sont multiples. Mais le principe même de la typologie fonctionnelle a pour conséquence logique d'interdire toute réduction pure et simple de l'auto-annotation au procès de révision. Nous croyons l'avoir prouvé en analysant le phénomène des notes attributives. Qu'elles soient positives (attribution d'un texte) ou négatives (dénégation), authentiques ou fallacieuses, simples ou redoublées par un signet, constantes ou hésitantes, qu'elles désignent un auteur en particulier ou qu'elles restent vagues (ces ouvrages « ne sont pas dignes de moi », ce livre est « de deux ou trois gens de lettres »), la plupart d'entre elles n'ont pas vocation à être imprimées, ni donc à être rendues publiques, mais à être diffusées auprès d'un public restreint. La même remarque s'applique à certaines des auto-notes de commentaire impubliables comme telles, notamment les remarques sur les interpolations de d'Argental dans l'écriture théâtrale ou le commentaire de l'édition du *Siècle de Louis XIV* par La Beaumelle, que Voltaire ne souhaitait certainement pas voir rééditée. Ce qui est vrai de l'annotation de commentaire l'est encore plus de l'auto-annotation mnémotechnique qui, par nature, est destinée au seul auteur et à ses assistants littéraires, comme le sont, d'ailleurs, les notes portées sur les pièces de titre des ouvrages pour les identifier au sein de la bibliothèque. Il reste que l'on ne pourra pleinement comprendre le phénomène de l'auto-annotation que lorsque parti aura été pris d'en donner une édition systématique. C'est au prix, sans doute, d'une étude approfondie de la bibliothèque de Ferney que l'on pourra éditer avec toujours plus de précision l'immense corpus de Voltaire qui ne cessera de nous surprendre.